

267

CR3

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans
la MRC de L'Érable

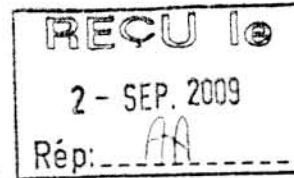
6211-24-020

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable

Les requêtes d'audience publique

Ministère du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

A l'attention de : M^{lle} Line Beauchamp
Ministre



Eoliennes de L'Érable

267

CR3.1

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

ÉOLIENNES DE L'ÉRABLE - 267 - 2009-08-31 - MRC DE L'ÉRABLE

Montreal, 31 août 2009

Objet **Demande d'audience publique**
Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable

Madame,

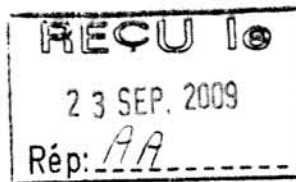
Comme vous le savez, la période de consultation publique organisée par le BAPE concernant le projet de L'Érable a débuté le 25 août dernier. Par la présente, Éoliennes de L'Érable, promoteur pour le projet en rubrique, s'adresse à vous pour demander la tenue d'audience publique sur l'environnement.

La raison qui motive cette demande est notre désir que l'ensemble des citoyens concernés par le projet puisse connaître sa nature exacte, les impacts possibles et les mesures de mitigations proposées pour minimiser ces derniers.

Éoliennes de L'Érable, conscient de l'intérêt que ce type de projet peut éveiller chez les gens de la région où il sera implanté et fidèle au principe de transparence avec lequel Enerfin développe tous ses projets, prétend, à travers la tenue d'une audience publique, saisir de nouveau l'opportunité de clarifier et de donner réponses aux questions et incertitudes de la population.

Nous vous remercions à l'avance de votre écoute et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les plus cordiales.

Guillermo Planas
Directeur Général



Le 19 Septembre 2009

**Mme. Line Beauchamp,
Ministre du Développement durable , de l'Environnement et des Parcs,**

Objet : Demande d'Audience Publique, Éoliennes de L'Érable

Nous vous demandons, mon épouse ainsi que moi même à ce que le projet d'éoliennes de l'érables soit soumis à une audience publique, afin que toute la population concernée, discute et évalue ce projet, et non pas seulement les propriétaires concernés par le projet, haut de conséquences futures sur la qualité de vie de tous les gens de la région.

Notre intérêt est clair, voilà 4 ans mon épouse et moi nous nous avons laisser charmer par la région de Vianney, son calme et sa grande beauté de la nature sans parler de la vue imprenable que nous avons maintenant en ayant acquis une terre agricole, forestière et une érablière en exploitation. Nous avons envisagés des projets de semi et de retraite afin d'habiter en permanence sur notre terre d'ici quelque années et de faire de l'agriculture spécialisée.

Aussi, nous avons investis beaucoup d'argent afin d'améliorer notre terre pour l'avenir. Nous sommes très inquiets de la grande répercussion négative de ce projet éolien, aux éoliennes monstrueuses assises, (450'), sur les plus hauts sommets de la région dont notre propriété, fait malheureusement partie.

Le projet éolien menace nos projets de retraite et nos investissements en défigurant la beauté du paysage, sans parler du bruit engendré dans ce milieu habité, ce qui va avoir comme conséquence de diminuer notre qualité de vie et être soumis à un stress supplémentaire dû aux bruits si nous persistons dans nos projets.

Nous croyons que si le projet éolien est mis à jour, nous soyons dans l'obligation à regret, d'essayer de vendre notre propriété, probablement très difficilement et à perte financière.

Nous vous remercions beaucoup de votre intérêt.

Lyne Fréchette

Alain Michel

Princeville et Vianney!

SCW-576060
REÇU 10
23 SEP. 2009
Rép: EA

Demande d'audience publique

267 CR3.3
Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Jean Rivard
Brigitte Richard

Nous sommes résidents permanents de St-Ferdinand. Notre résidence est située dans le secteur de Vianney, donc le secteur ciblé pour l'implantation du projet industriel éolien de l'Érable.

La ville de Vianney fut annexée il y a quelques années à la municipalité de St-Ferdinand. Par le fait même les citoyens de Vianney ont perdu leur autonomie. Le projet éolien de l'Érable sera donc imposé aux citoyens de Vianney sans que ces derniers n'aient le pouvoir de décider. Naturellement les citoyens de l'ancienne ville de St-Ferdinand n'auront pas à supporter, jour après jour, tous les dangers et inconvénients que comportent l'implantation d'un parc industriel éolien.

Je tiens à préciser que le même problème se vit actuellement pour l'implantation du projet des Moulins à Thetford Mines. Il n'y aura pas d'éolienne dans l'ancienne municipalité de Thetford Mines mais par contre dans l'ancienne ville de Pontbriand récemment annexée à Thetford, il y en aura et ce sans l'approbation des citoyens de Pontbriand.

Nous vivons présentement en milieu rural avec tous les avantages que cela comporte pour la qualité de vie. Du jour au lendemain nous verrons imposer de vivre au cœur d'un parc industriel comportant des structures de 450 pieds de hauteur.

Le maire de St-Ferdinand et préfet de la MRC de l'Érable, M. Donald Langlois, se prononçait déjà en faveur de la venue d'un projet éolien, sans même connaître l'avis de la population qu'il représente. Il y a bien sûr des avantages mais également des inconvénients majeurs à la venue d'un tel projet.

Nous croyons qu'un processus d'analyse exhaustif aurait dû être entrepris dès le début. Naturellement il y a eu quelques présentations ou séances d'informations tenues et dirigées par le promoteur pour la promotion de son projet. En ce sens, que le promoteur lors de ces séances, donne l'information qu'il veut bien donner, l'information est donc incomplète et biaisée.

Les propriétaires signataires furent invités personnellement par la poste à certaines rencontres privées alors que les autres citoyens furent avisés par un tout petit encadré dans le journal local pour d'autres rencontres. Y-a-t-il deux discours ?

La MRC aurait dû de son côté préparer des rencontres d'informations, diriger par des experts neutres et non partisans, suivies de rencontres de consultations afin d'obtenir l'avis de tous les citoyens qu'ils soient signataires ou non. Ce qui n'a pas été fait.

Le processus d'adoption du RCI 270 pour l'implantation des éoliennes, adopté en janvier 2006, malgré son importance, a été fait en laissant les citoyens dans l'ignorance.

L'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire permet aux MRC de procéder sans avis public, sans que la population ne soit consulté mais dans le but de permettre à chacune des municipalités concernées d'adopter des règlements municipaux propres à chacune.

L'adoption des règlements municipaux, quant à eux, exigent des avis publics, qui donneront lieux à des consultations, des débats et la possibilité d'un référendum pour l'adoption d'un règlement adapté.

Le conseil municipal de St-Ferdinand a signé une résolution d'appui au promoteur s'engageant à ne pas ajouter de règlement municipal additionnel au RCI 270.

Par le fait même le conseil municipal ferme la porte à toute consultation publique et aux droits civiques de ses citoyens. Il s'agit d'une façon détournée de se soustraire à la loi.

Le conseil municipal de St-Ferdinand comporte 6 conseillers municipaux et le maire. Parmi ces conseillers, il y a présentement 2 conseillers qui sont en conflits d'intérêts concernant l'implantation du projet éolien dans la municipalité de St-Ferdinand.

Ces 2 conseillers ont agi à l'encontre de la loi qui les régies. Ils ont omis de s'abstenir lors de toutes les prises de décisions et d'adoptions de résolutions, avis de motions et de réglementations visant le projet éolien.

Ils n'ont jamais mentionné qu'ils avaient des intérêts pécuniaires personnels, jusqu'à ce qu'ils soient confrontés par un citoyen lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal du 31 août 2009.

Nous croyons que toutes les décisions prises par le conseil municipal de St-Ferdinand avant cette date sont illégales et qu'elles devraient être nulles et non avenues.

L'étude d'impact présentée par SNC Lavalin est grandement biaisée. À la lecture d'autres études d'impacts présentée par cette firme pour d'autres projets éoliens, il apparaît évident qu'il s'agit de documents copiés, collés.

Il y a un grave problème lorsque la compagnie qui fait l'étude est payée par le promoteur. Comment une étude peut-elle être objective et impartiale dans ce cas.

Le promoteur affirme que l'implantation d'un projet éolien ne comporte aucun risque pour la santé humaine et animale.

Il présente des études anciennes portant sur des sujets éloignés qui ne représentent pas la réalité. Par exemple pour les études sur les impacts du son sur les humains, ils réfèrent à la note d'instruction 98-01 sur le bruit. Ce qui selon plusieurs experts dont Mario Dessureault ing., M.Sc.A et Michel Goulet directeur de la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère du MDDEP n'est pas à jour.

Lors de la présentation de nos mémoires nous démontrerons les nombreux impacts négatifs sur la santé humaine causés par ;

- le son
- les infrasons
- les basses fréquences
- les effets stroboscopiques
- les champs électromagnétiques
- la qualité de l'eau

Présentement la population de St-Ferdinand vit une grande crise. Un climat malsain règne, dû à un déchirement social. Cette situation persiste compte tenu que la population n'a pas été informée convenablement, consultée puis entendue.

Une large part de la population est contre la venue du projet éolien, ils tiennent à préserver leur santé, leur qualité de vie et protéger leur environnement. Ils sont pour la plupart résidents permanents, contrairement aux propriétaires signataires qui, pour la plupart, ne résident pas sur les terres visées par l'entente.

Suite à la mise en marche d'un parc éolien à Ripley en Ontario, des familles entières sont tombées malades et ont dû être évacuées de leurs domiciles. Ce projet utilise des éoliennes Enercon E-82 soit exactement le même type d'appareil que l'on désire implanter à St-Ferdinand.

Nous croyons que la santé humaine prévaut et qu'en aucun temps un projet éolien ne devrait être implanté en milieu habité tel que recommandé par le BAPE en 1997.

Le principe de précaution doit s'appliquer.

Pour ces motifs nous demandons la tenue d'une audience publique qui fera la lumière sur tous les éléments mentionnés.



Jean Rivard



Brigitte Richard

St-Ferdinand le 20 septembre 2009



<p>REÇU</p> <p>28 SEP. 2009</p> <p>Rép: <u>AA</u></p>
--

Municipalité d'Irlande

Irlande, le 22 septembre 2009

Madame Line Beauchamp, ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable(3211-12-127)

Madame,

Le projet Éolien de L'érable inc. dont le promoteur Enerfin Sociedad de Energia , S.A. suscite une controverse importante dans notre milieu.

L'Inacceptabilité social de ce projet se dessine rapidement dans les communautés environnantes.

Pour toutes ces raisons, nous demandons une enquête et des audiences pour ce projet.

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution 2009-09-126 adoptée par le conseil municipal d'Irlande lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre dernier.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

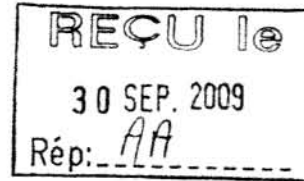
Bruno Vézina

Bruno Vézina
Maire

P.j. :1

10

Le 23 Septembre 2009.



267

CR3.5

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la ministre,

Par la présente je désire formuler une demande d'audience publique dans le projet d'un parc Éoliens dans la municipalité de St-Ferdinand.

La raison pour laquelle je vous adresse cette demande est que : je me présente au poste de mairesse de notre municipalité et le dossier des Éoliennes crée des déchirements au sein de la population, le projet n'a pas été présenté de façon transparente à la population aucun référendum n'a été proposé afin de consulter l'ensemble des habitants des régions concernées.

Je crois fermement à la démocratie, j'ai posé ma candidature au poste de mairesse dans le but de faire revivre St-Ferdinand, d'avoir toujours à la mémoire que je ne serai que le représentant de la municipalité et que les électeurs sont en droit d'exiger d'être consulter pour des projets d'envergures comme celui des Éoliennes.

J'estime que mon devoir est de demander une audience publique auprès de votre ministère afin de prendre une décision juste et équitable pour l'ensemble de la population. Ce afin de permettre à chacun de vivre en harmonie.

Je demeure votre dévouée

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Huguette Ruel".

Huguette Ruel



St-Ferdinand le 24 septembre 2009.

Chère Mme Line Beauchamp, Ministre du développement durable de l'environnement et des parcs.

Je vous demande la permission de déposer mon mémoire et d'être entendue lors des audiences publiques du bape, sur le projet du parc éolien de l'Érable.

Ma famille et moi étant résidents permanents dans ce parc proposé. Je désire exprimer mes préoccupations sur ce qui va vraiment perturber nos vies par la venue possible du projet éolien. Je tiens également à dénoncer certaines pratiques qui selon moi porte atteinte aux principes du développement durable et à la qualité de l'environnement.

Dans mon mémoire je traiterai des trois sujets suivant :

1. La dégradation du milieu sociale.

Comment vivons nous cela et que va-t-il advenir des relations entre les citoyens?

2. Sur la dégradation de notre environnement.

J'ai de sérieux doutes à exprimer suite au rapport de l'étude d'impact de la firme SNC Lavalin sur l'environnement.

3. L'iniquité du projet sur le plan financier.

Aux sujets des contrats d'implantation. Certains résidents recevront des dividendes suite à des contrats d'implantation potentielle d'éoliennes sur leurs terres. Tandis que d'autre comme nous qui n'ont jamais reçu d'offre à

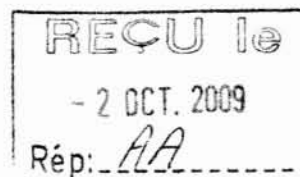
11
*cause de terres inconvenables pour la Co.Énerfin. Je veux dénoncer ces
procédures discriminatoires.*

*Voici Mme la Ministre les raisons pour lesquelles je tiens à être
entendu en présentant un mémoire lors des audiences du Bape sur le projet du parc
éolien de l'Érable. Merci.*

Résidente permanente.

Marielle Raymond.

Marielle Raymond



267

CR3.7

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Le 29 septembre 2009

Cabinet du Ministre
MDDEP
Edifice Marie-Guyart
675 boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet : Projet Parc Éolien sur le territoire de la MRC de l'Érable.

Madame, Monsieur,

Nous sommes une station de radio FM de région (c'est-à-dire qui ne fait parti d'un grand groupe) et notre émetteur se trouve au centre du nouveau projet du Parc éolien de l'Érable à St Ferdinand. CFJO MF (voir carte ci-joint) et www.O973.com

Nous avons fait part à plusieurs reprises au promoteur de l'incertitude quant à certaines éoliennes situé très près de notre émetteur. Le 25 août dernier nous avons fait parvenir une mise-en-demeure à Enerfin Eolienne de l'Érable. Nous ne nous opposons pas au projet, mais demandons au prometteur de respecter les conventions établies. Nous demandons une audience publique et sommes ouvert à la médiation.

Voici 4 points qui nous inquiète :

A) Emetteur FM

1- Dans le document Annexe P-1, octobre 2006 page 5 3.1.2. Yves R. Hamel Ass mentionne :

....Le positionnement d'éoliennes trop près de ces stations pourrait potentiellement affecter l'ensemble de la zone de couverture de ces stations.

2- Le rapport Annexe P-2 de février 2009 page 4 3. Yves Hamel Ass mentionne:

* en parlant de station radiophonique MF situées à l'intérieur de l'aire du parc éolien le positionnement des éoliennes respecte les zones de consultation de 500 m de rayon *

Selon le document de référence RABC/CANWEA Conseil consultatif canadien de la radio (CCNR) et les exigences d'Industrie Canada, nous demandons au prometteur de suivre les lignes directrices émises.

Pour des raisons de proximité, les éoliennes doivent être situées à au moins de 2 kilomètres de l'émetteur FM et non 500 mètres.

Il y a quatre éoliennes dans le projet qui sont à moins de 2 kilomètres de notre émetteur et une cinquième qui est à la limite. (Annexe P-2 de février 2009 Tableau 1)

AG46 - 217031.071 - 5102080.216	0.5471986 km	100°
AG47 - 217265.867 - 5101720.621	0.9297789 km	166°
AG44 - 216548.109 - 5100910.036	1.7904759 km	195°
AG45 - 216684.129 - 5101280.623	1.3969383 km	194°
AG50 - 218286.281 - 5101012.819	2.0280221 km	142°

O97,3 est d'avis que le promoteur n'a pas fait toutes les études d'impact nécessaire dans ce projet. Il se réfère à des études antérieures, qui n'ont pas été déposés pour la consultation publique.

Dans tous les projets québécois aucun projet d'aménagement éolien ne fait mention d'un émetteur radio situé dans la zone centrale de la zone projetée du parc d'éolienne.

Même le projet de Gros-Morne qui a plus de vingt émetteurs actifs dans un rayon de 80km respecte la zone de consultation acceptée.

B) systèmes de radiocommunications mobiles

Le rapport Annexe P-2 de février 2009 page 3 les Ingénieurs Yves Hamel Ass fait pour Enerfin:

... considérant que les éoliennes les plus rapprochées se situent à plus de 500 m de la station, ce qui assure la protection physique des structures. ...

Selon le document de référence RABC/CANWEA Conseil consultatif canadien de la radio (CCNR), nous demandons au prometteur de suivre les lignes directrices émises et de respecter la zone de consultation de un rayon de 1 kilomètre pour la radio mobile et non de 500 mètres.

C) Liaisons micro-ondes

Le rapport Annexe P-2 de février 2009 page 3 les Ingénieurs Yves Hamel Ass fait pour Enerfin:

... considérant que les éoliennes les plus rapprochées se situent à plus de 500 m de la station, ...

Selon le document de référence RABC/CANWEA Conseil consultatif canadien de la radio (CCNR), nous demandons au prometteur de suivre les lignes directrices émises pour les liaisons point à point micro-ondes : les éoliennes doivent être situées à au moins 1.0km des sites.

D) Nous nous questionnons sur les règles de sécurité lors des opérations de dynamitage et les distances minimales à respecter entre les détonateurs et la tour de transmission de notre émetteur radio.

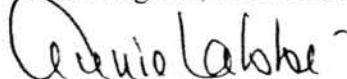
Dans le document B et B2 nous ne retrouvons pas la distance minimale requise dans le cas d'un émetteur radio de 100 000 watts mais nous avons un aperçu.

Question :

Peut-on vérifier cette problématique car le promoteur n'en fait pas mention ?

Un sentiment d'inquiétude s'est installé au sein de notre entreprise. Est-ce que les installations du projet éolien causeront de l'interférence à notre signal MF? Si oui, quels seront les impacts sur la santé financière de notre entreprise? Depuis 20 ans, nous desservons la population de la région avec passion et rigueur. Depuis 20 ans, nous participons activement au développement économique et culturel de la région. Nous nous inquiétons que ce projet vienne « souffler » ce que nous avons bâti.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.



Annie Labbé

Présidente/ Directrice Générale

O97,3

55 St-Jean Baptiste Victoriaville G6P 4E1

327 Labbé Thetford Mines G6G 1Z2

(819) 752-2785 poste 305

www.O973.com

Francis Morin
Directeur de la Programmation
Victoriaville, Québec

Christiane Laflamme
Adjointe au président et routage
Thetford Mines, Québec

David Kègle
Coordonnateur Musical
Victoriaville, Québec

Yannick Rochette
Coordonnateur interne à l'information
Victoriaville, Québec

Pierre-Alexandre Normand
Animateur 100 000 matins et conseiller publicitaire
St-Christophe d'Arthabaska, Québec

Jean-Francois Nadeau
Animateur Chaos 97,3 et Producteur
Victoriaville, Québec

Mathieu Lizotte
Animateur 100 000 matins et Rédacteur
Victoriaville, Québec

Caroline Gingras
Animatrice 100 000 matins et Avant-Midi
Victoriaville, Québec

Sophie Patry
Conseillère Publicitaire
Victoriaville, Québec

Agathe Goulet
Conseillère Publicitaire
Thetford Mines, Québec

Olivier St-Cyr
Conseiller Publicitaire
Thetford Mines, Québec

Jean-Hugo Savard
Journaliste
Thetford Mines, Québec

Véronique Hébert
Animatrice
Thetford Mines, Québec

Andrée Wright
Facturation
Adstock, Québec

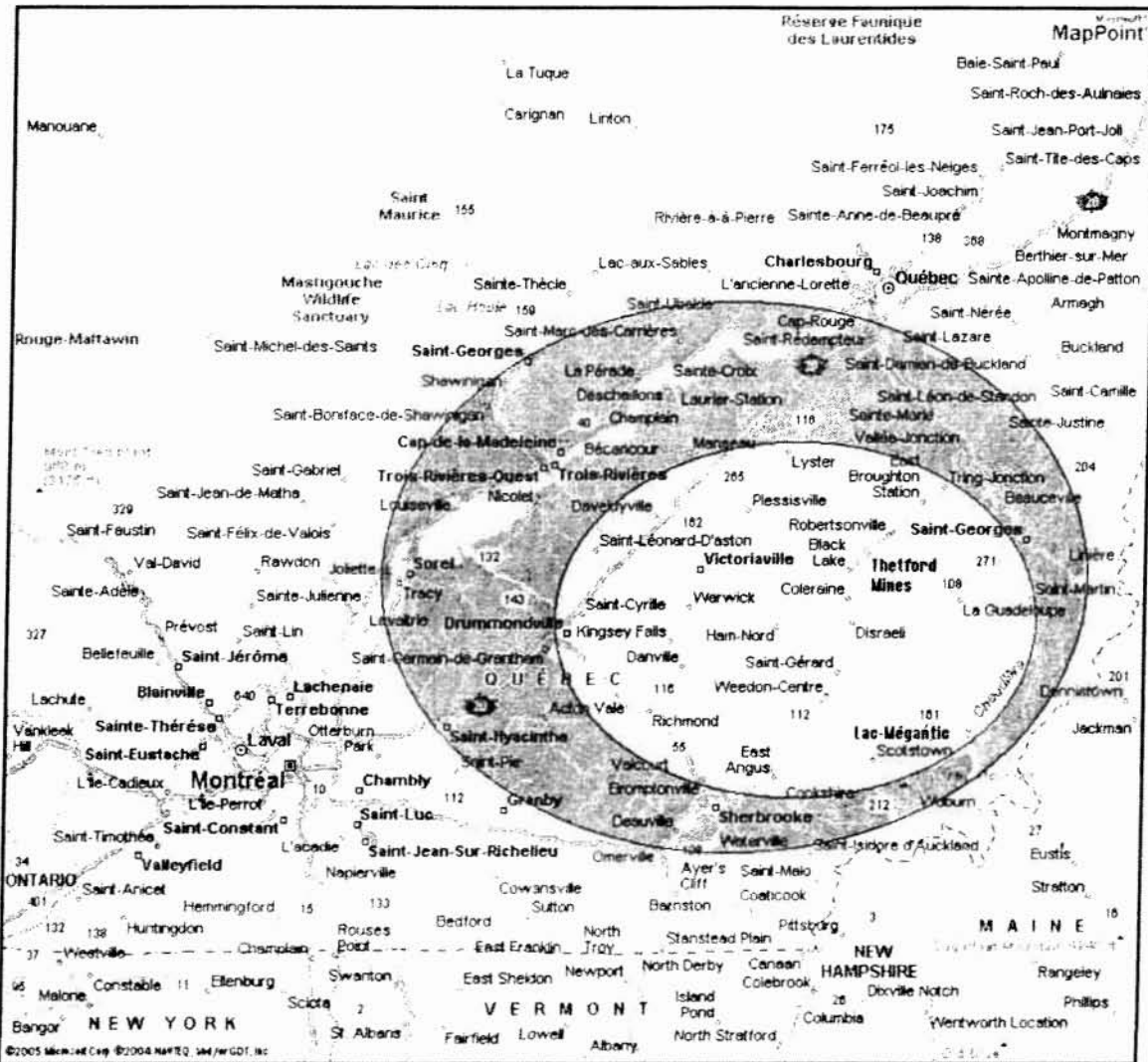
Marc Labbé
Administrateur
Thetford Mines, Québec

Renaud Cloutier
Technicien radio
Thetford Mines, Québec



Victoriaville / Thetford Mines / Lac Mégantic / Plessisville / Asbestos

100 000 watts de puissance
2 studios dans 2 villes différentes : Victoriaville-Thetford Mines
Réémetteur 101,7 Lac Mégantic



ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Carte 3.1

Interdictions à l'implantation d'éoliennes

- PROJET**
- Zone d'étude
 - Site d'implantation d'éolienne
 - Site d'implantation d'éolienne de réserve
 - Sous-station
 - Tour aéronautique existante
 - Tour aéronautique projetée
 - Chemin d'accès à construction
 - Chemin existant à modifier
 - Centre d'interprétation L'Étude de L'Érable

INTERDICTIONS

- Milieu naturel**
- Hydrographie
 - Lac et cours d'eau permanents (60 m)
 - Cours d'eau intermittents (15 m)
 - Milieu humide (20 m)
 - Hibernacle à chauve-souris cavernicole (300 m)
 - Érable en exploitation et zone de protection (50 m)
 - Érable à potentiel succroscopique (CP) (50 m)

Milieu anthropique

- Zone villageoise
- Bâtiment
 - Immobilier protégé (600 m)
 - Résidence permanente (400 m)
 - Chalet (200 m)
 - Bâtiment d'hébergement (300 m)
 - Cabane à sucre (200 m)
- Allotissement agricole sensible
- Prise d'eau communautaire (300 m)
- Réseau de télécommunications

CONTRAINTE

- Sentier de randonnée de VTT
- Sol organique

INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Limite municipale, limite de MRC
- Road ou rue, chemin carroissable
- Ligne de transport d'électricité

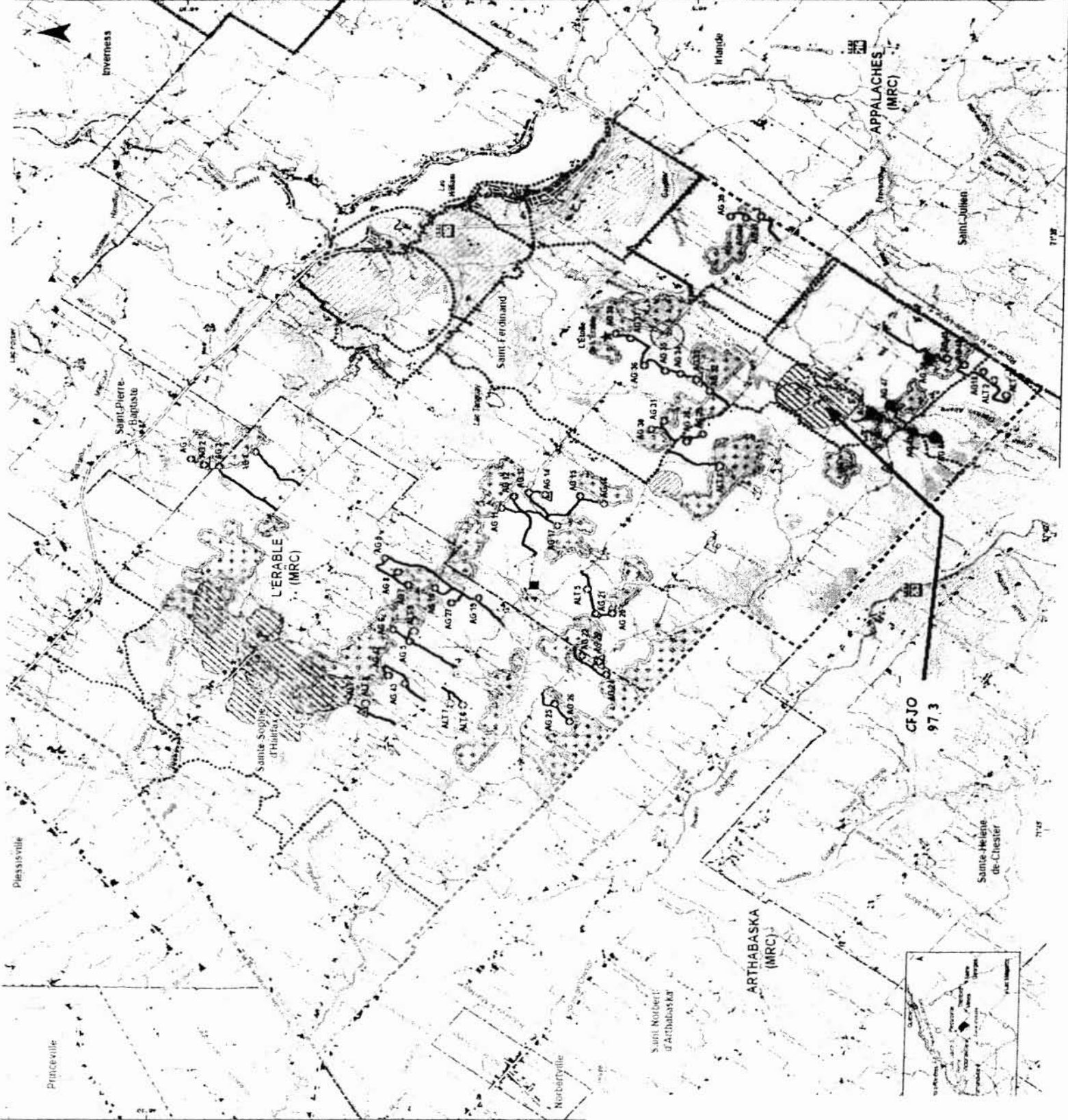
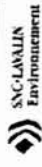


Projection UTM, Zone 7, MAG 83
 Échelle au sol 1:50 000

Source: MRC, MAP, Québec, 1999-2002

Projet: 06051
 Plan: 06051-03-1, 06051-03-2, 06051-03-3

Février 2009



Le 25 août 2009.

COURRIER RECOMMANDÉ

Éoliennes de l'Érable inc
Att : Madame Éliane Little Martin
2075 rue Université, bureau 1015
Montréal (Québec)
H3A 2L1

Re : Réseau des Appalaches (FM) Ltée (CFJO 97,3)
Vs : Éoliennes de l'Érable inc
N/dossier : divers 2009.

Madame,

J'ai reçu mandat de la part de ma cliente de vous faire parvenir la présente mise-en-demeure.

Comme vous le savez, votre entreprise a comme objectif d'implanter une cinquantaine d'éoliennes dans la municipalité de St-Ferdinand, et à cet égard, a entrepris une étude d'impact d'un Parc Éolien dans la MRC de l'Érable.

Or, à l'examen du plan émanant de votre entreprise, intitulé « **étude d'impact sur l'environnement** », les éoliennes 44, 45, 46 et 47 sont situées à moins de deux (2) kilomètres de l'émetteur FM propriété de ma cliente. (CFJO97.3)

Une étude réalisée par une firme d'ingénieurs privés révèle la position des éoliennes 44, 45, 46 et 47 par rapport à l'émetteur propriété de ma cliente. Ainsi :

- 1) l'éolienne AG44 est située à 1.790 kilomètres de l'émetteur propriété de ma cliente;
- 2) l'éolienne AG45 est située à 1.39 kilomètres de l'émetteur propriété de ma cliente;
- 3) l'éolienne AG46 est située à 547 mètres de l'émetteur propriété de ma cliente;
- 4) l'éolienne AG47 est située à 930 mètres de l'émetteur propriété de ma cliente.

.../2

12

Comme vous le savez, pour des raisons de proximité, les éoliennes doivent être situées à au moins 2.0 kilomètres de l'émetteur FM. Cette donnée provient du document émanant du Conseil Consultatif Canadien de la Radio (CCCR) et de l'Association Canadienne de l'Énergie Éolienne émise en juin 2008 énonçant en page 13 dudit document cette norme.

Or, malgré l'existence de cette donnée, votre étude d'impact ne semble pas la considérer, puisque vous localisez vos éoliennes trop près de l'émetteur FM dans le non-respect du 2.0 kilomètre, tel que mentionné précédemment.

Voyez donc à réviser la position de ces éoliennes afin qu'aucun dommage ne survienne à l'émetteur FM propriété de ma cliente.

À défaut par vous de respecter la présente mise-en-demeure, ma cliente n'aura d'autre choix que d'introduire les recours appropriés pour la préservation de ses droits.

Veillez vous gouverner en conséquence.

Bien à vous,

PROVENCHER ET CÔTÉ,
PAR :

Martine Côté, avocate

MC/ac

C.C. Réseau des Appalaches (FM) Ltée, Att : Annie Labbé.

Annexe P-2

Rapport d'identification des systèmes de télécommunications par Yves R. Hamel et
Associés inc., février 2009

IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN
SITUÉ
Dans la région de la
MRC DE L'ÉRABLE, QUÉBEC

ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

IMPACT SUR LES SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Préparé pour

SNC LAVALIN ENVIRONNEMENT Inc.
5955, rue Saint-Laurent
Bureau 300
Lévis, Québec
G6V 3P5



**Yves R. Hamel
et Associés Inc.**

424, rue Guy
bureau 102
Montréal (Qc)
Canada H3J 1S6

téléphone :

514 934 3024

télec :

514 934 2245

web : www.YRH.com
courriel : Telecom@YRH.com

d'éoliennes en autant qu'une distance minimale de quelques centaines de mètres soit maintenue entre les éoliennes et le site d'émission ou encore les sites de réception. La dégradation du signal MF est généralement perçue en tant qu'un sifflement de fond synchronisé avec la fréquence de rotation des pales. Une dégradation perceptible de la qualité du signal reçu survient typiquement seulement aux extrémités de la région couverte par la station, ou le rapport signal sur bruit est déjà marginal (de l'ordre de moins de 12 dB) et à faible distance des éoliennes. Ces conditions se retrouvent majoritairement en dehors des contours de service.

STATION	RÉSEAU	EMPLACEMENT DE L'ÉMETTEUR
CKYQ-FM	Réseau Radio-Média	Plessisville
CFJO-FM	Réseau des Appalaches	Thetford-Mines

Table 2- Liste des stations MF situées dans la zone du parc d'éoliennes proposé.

La station CKYQ-FM est située à l'extrémité nord de la zone du parc d'éoliennes, sur une colline désignée comme la Côte-à-Giguère, alors que la station CFJO-FM est situé dans la zone centrale de la zone projetée du parc d'éoliennes, dans la municipalité de Vianney. Nous recommandons qu'une zone d'exclusion de 500 mètres autour de ces stations soit respectée, afin d'éviter de perturber le fonctionnement de ces stations. **Le positionnement d'éoliennes trop près de ces stations pourrait potentiellement affecter l'ensemble de la zone de couverture de ces stations.**

3.1.3 Stations de radiodiffusion MA

Tout comme les signaux de télédiffusion, la radiodiffusion MA est modulée en amplitude et pourrait théoriquement subir des interférences dues à la présence des éoliennes. Les signaux de radiodiffusion en MA utilisent des fréquences plus basses et donc des longueurs d'ondes beaucoup plus importantes que les signaux TV et sont par conséquent moins sujettes aux réflexions sur les éoliennes. La réception des signaux MA ne devrait donc pas être affectée par la présence des éoliennes à moins que le récepteur ne se trouve très près (à quelques mètres) des éoliennes. Cependant, la présence de grandes structures métalliques verticales (telles que les mâts de support des éoliennes) dans les environs immédiats des antennes de diffusion MA pourrait modifier le patron de rayonnement de ces antennes en agissant comme un élément rayonnant passif.

l'intégrité du contour de service de la station. L'installation des éoliennes à l'intérieur du contour de service d'une station de télédiffusion peut avoir un impact sur la qualité du signal reçu à proximité du parc d'éoliennes nécessitant, selon les conditions locales, l'évaluation détaillée de l'interférence et la mise en place des mesures correctives, lorsque requis.

Dans le cas du parc d'éoliennes de Sainte-Sophie, les contours de service théorique protégé de dix stations de télédiffusion couvrent, entièrement ou en partie, la zone visée pour l'implantation des éoliennes. Leurs contours de service réalistes devront donc être évalués dans la deuxième phase de l'analyse ainsi que l'impact des éoliennes sur les récepteurs dans les environs de celles-ci, lorsque leur emplacement sera connu.

STATION	RÉSEAU	EMPLACEMENT DE L'ÉMETTEUR
CBVT-TV	SRC - Français	Québec
CBVT-9-TV	SRC - Français	Thetford-Mines
CBMT-4-TV	CBC - Anglais	Thetford-Mines
CKSH-TV	SRC - Français	Sherbrooke
CHLT-TV	TVA	Sherbrooke
CFCM-TV	TVA	Québec
CFAP-TV	TQS	Québec
CIVC-TV	Télé-Québec	Trois-Rivières
CKTM-TV	SRC - Français	Trois-Rivières
CHEM-TV	TVA	Trois-Rivières

Table 1- Liste des stations TV couvrant la région du parc d'éoliennes proposé.

L'emplacement projeté du parc d'éoliennes dans la région de la Sainte-Sophie se trouve dans une région rurale légèrement peuplée. Selon les données du recensement de 2001, il y aurait approximativement 400 habitations dans cette région pour un nombre total d'environ 1000 personnes

3.1.2 Stations de radiodiffusion MF

Des études et analyses effectuées dans le passé ont démontré que la réception des signaux de radiodiffusion en MF est généralement peu affectée par l'implantation des parcs

Tableau 1- Positions des éoliennes analysées

EOLIEENNE	Abscisse (QMTM_NAD83 ZONE 7)	Ordonnée (QMTM_NAD83 ZONE 7)	EOLIEENNE	Abscisse (QMTM_NAD83 ZONE 7)	Ordonnée (QMTM_NAD83 ZONE 7)
AG 1	216071.383	5114402.857	AG 26	210295.538	5107389.406
AG 2	215942.975	5114159.416	AG 27	212875.713	5109611.224
AG 3	215898.071	5113889.551	AG 28	216448.587	5105390.430
AG 4	216225.388	5113238.696	AG 29	216613.822	5105113.531
AG 5	212031.525	5110360.320	AG 30	216721.164	5106049.614
AG 6	212288.629	5110673.191	AG 31	216895.416	5105824.889
AG 7	213270.655	5110409.723	AG 32	217559.167	5104992.361
AG 8	213551.208	5110593.031	AG 33	217805.510	5105240.026
AG 9	213856.488	5110843.810	AG 34	217927.907	5105537.354
AG 10	213201.760	5109927.397	AG 35	217988.643	5105816.519
AG 11	214960.436	5108731.538	AG 36	218101.571	5106191.674
AG 12	215216.871	5108497.366	AG 37	218686.664	5106453.734
AG 13	215300.114	5108219.922	AG 38	218795.272	5106739.803
AG 14	215260.469	5107936.157	AG 39	221365.171	5104688.152
AG 15	215227.975	5107273.505	AG 40	221328.502	5104405.439
AG 16	215088.718	5106862.853	AG 41	221369.472	5104142.193
AG 17	214577.091	5107689.243	AG 42	211289.596	5110725.326
AG 18	217994.695	5100035.258	AG 43	211114.863	5110446.013
AG 19	212985.819	5109129.278	AG 44	216548.109	5100910.036
AG 20	212687.352	5106663.518	AG 45	216684.129	5101280.623
AG 21	212645.079	5106942.734	AG 46	217031.071	5102080.216
AG 22	211726.360	5107190.405	AG 47	217265.867	5101720.621
AG 23	211640.106	5106885.763	AG 48	218136.205	5100379.948
AG 24	211359.722	5106746.464	AG 49	218275.281	5100694.591
AG 25	210677.227	5107671.623	AG 50	218286.281	5101012.819

Tableau 2- Positions des éoliennes alternatives analysées

EOLIEENNE	Abscisse (QMTM_NAD83 ZONE 7)	Ordonnée (QMTM_NAD83 ZONE 7)	EOLIEENNE	Abscisse (QMTM_NAD83 ZONE 7)	Ordonnée (QMTM_NAD83 ZONE 7)
ALT 1	215913.751	5104788.060	ALT 6	210647.802	5109365.101
ALT 2	217812.789	5099847.021	ALT 7	210682.982	5109596.549
ALT 3	217480.903	5099611.167	ALT 8	210675.538	5111132.949
ALT 4	210715.922	5111374.010	ALT 9	212257.442	5110275.941
ALT 5	213188.926	5107107.183			

3 Stations de radiodiffusion et télédiffusion

L'étude préliminaire avait identifié deux stations de radiodiffusion MF situées à l'intérieur de l'aire du parc éolien. Le positionnement des éoliennes respecte les zones de consultation de 500 m de rayon produites au cours de l'étude préliminaire. Cette distance assure une protection physique des infrastructures et est suffisante pour éliminer toute possibilité d'interférence du point de vue radiofréquence pour ces systèmes de radiodiffusion en modulation de fréquence.

En ce qui concerne l'impact sur la qualité de la réception des signaux de télévision, l'étude préliminaire avait identifiée dix stations de télédiffusion couvrant la région du parc éolien et ses environs et prévoyait une étude détaillée de la qualité de réception des signaux de ces stations au cours de cette deuxième partie de l'étude d'impact. L'industrie de la télédiffusion est actuellement en phase de transition de la télévision analogique, selon la norme NTSC, vers la télédiffusion numérique, selon la norme ATSC. Cette transition, qui est actuellement en voie d'implantation, doit être complétée avant le 31 août 2011.

La norme ATSC est une norme applicable dans la totalité de l'Amérique du Nord et la transition à cette norme devait être complétée dès le 17 février 2009 aux États-Unis, ce qui signifie qu'après cette date, toutes les stations analogiques NTSC pleine puissance situées aux États-Unis devaient cesser de transmettre (la date du 17 février a été repoussée à une date entre le 14 mars et le 12 juin 2009). Cette transition est aussi amorcée au Canada depuis quelques années et doit être coordonnée avec la transition américaine, puisqu'il est nécessaire dans la zone frontalière de partager et coordonner l'utilisation du spectre de fréquence entre les deux pays et que l'opération simultanée de systèmes analogiques et numériques ne peut se faire que sur une base transitoire et temporaire.

Le 17 mai 2007, le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) a émis l'avis public de radiodiffusion CRTC 2007-53, rendant public un certain nombre de décisions du CRTC, dont la suivante :

À partir du 31 août 2011, les titulaires seront autorisés à ne diffuser que des signaux numériques en direct. Des exceptions seront autorisées en régions éloignées et dans le grand Nord où les transmissions en mode analogique ne provoquent pas de brouillage.

2 Liaisons micro-ondes point à point

Tel que mentionné en conclusion de l'étude préliminaire, la position d'une station micro-ondes a dû être vérifiée avec plus de précision, puisque certaines éoliennes sont situées à proximité de celle-ci. Les coordonnées précises de cette station, co-localisée avec la station de radiodiffusion MF CFJO-FM ont été mesurées par le promoteur éolien et les zones d'exclusion définitives se rapportant aux deux liaisons studio-émetteur reliant cette station de radiodiffusion ont été produites.

Aucune éolienne n'est en conflit avec ces zones d'exclusion mises à jour et un espacement suffisant a été prévu à proximité de la station CFJO-FM pour assurer une protection aux systèmes partageant cette infrastructure.

Ces zones d'exclusion mises à jour et les zones de consultation associées à cette station, ainsi que la configuration finale du parc éolien sont présentées en annexe 1. À noter que cette station radio abrite aussi des systèmes de radiocommunications mobiles pour lesquels aucun impact n'est prévu, considérant que les éoliennes les plus rapprochées se situent à plus de 500 m de la station, ce qui assure la protection physique des structures. Cette distance de protection physique est suffisante pour éliminer toute possibilité d'interférence du point de vue radiofréquence pour ces systèmes de communications mobiles.

Selon la configuration proposée du parc éolien présentée au Tableau 1 et les positions alternatives des éoliennes présentées au tableau 2, nous ne prévoyons aucun impact sur les liaisons micro-ondes point à point ou sur les systèmes de radiocommunication mobile.

Références

Dipak L. Sengupta, Thomas B. A. Senior, "Electromagnetic Interference from Wind Turbines" in Wind Turbine Technology : Chapter 9, David A. Spera (Ed), ASME Press, 1994.

David F. Bacon, "Fixed-link Wind-Turbine exclusion zone method", D.F. Bacon, 2002.

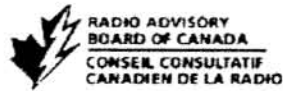
M. M. Butler, D. A. Johnson, "Effect of windfarm on primary radar", DTI PUB URN No. 03/976, 2003.

Richard J. Vogt et Al., Weather Radars And Wind Farms – Working Together For Mutual Benefit, Presented At The American Wind Energy Association WINDPOWER 2007 Conference & Exhibition, Los Angeles, CA June 3 – 6, 2007

RABC/CANWEA "Technical Information and Guidelines on the Assessment of the Potential Impact of Wind Turbines on Radiocommunication, Radar and Seismoacoustic System" April 2007.

Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes, "Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-53", 17 mai 2007.

ATSC Recommended Practice: Receiver Performance Guidelines (with Corrigendum No. 1), Advanced Television Systems Committee Doc. A/74, 18 June 2004 and Corrigendum No. 1 dated 11 July 2007.



Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR)

Association canadienne de l'énergie éolienne

**Information technique et Lignes directrices
pour
l'évaluation de l'impact potentiel
des
éoliennes
sur
les systèmes de radiocommunication, radar
et
sismoacoustiques**

Juin 2008

Avant-propos

Les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document appuient entièrement l'exploitation des sources d'énergie alternatives et reconnaissent qu'une exploitation efficace et appropriée de ces sources d'énergie est bénéfique à l'environnement et à l'économie.

Corrélativement, ils admettent que les systèmes radio, de télécommunication, radar, et sismoacoustiques sont aussi importants pour les Canadiens.

Par conséquent, le but de ce document est de faciliter la cohabitation entre ces systèmes et ceux qui permettent l'exploitation de l'énergie éolienne grâce à un partage d'information rapide et efficace.

Dans certaines circonstances, la présence d'une éolienne, qu'elle soit seule ou à l'intérieur d'un parc éolien, peut altérer le fonctionnement des systèmes radio, de télécommunication, radar et sismoacoustiques à l'intérieur d'un périmètre autour des éoliennes. On recommande une consultation préalable entre les dépositaires d'enjeux pour s'assurer qu'une telle installation ne soit pas source de brouillages inacceptables, ce qui pourrait, conséquemment, engendrer une augmentation du coût ou des retards dans une future étape du processus d'aménagement du parc éolien.

Pour éviter les difficultés potentielles, il est recommandé de suivre la procédure suivante :

- Étape 1. Le promoteur du projet éolien dresse une carte qui montre l'emplacement du projet de parc éolien et de ses éoliennes.
- Étape 2. Le promoteur consulte alors les Lignes directrices incluses dans ce document pour déterminer s'il y aurait un risque que le projet de parc éolien puisse avoir un impact sur les systèmes radio, de télécommunication, radar ou sismoacoustiques dans cette région.
- Étape 3. Dans le cas où les Lignes directrices démontrent que le projet d'installation pourrait avoir un impact inacceptable sur les communications, le promoteur du projet éolien communique avec les autorités en place pour déterminer si une enquête plus approfondie est nécessaire.
- Étape 4. Le promoteur et les autorités en place entreprennent alors les études nécessaires et les mesures d'atténuation non réglementaires pour résoudre le problème à la satisfaction de chacun.

Les présentes Lignes directrices concernent l'étape 2 du processus ci-dessus. En tant que telles, elles servent d'outils pour la gestion des risques qui permettent aux promoteurs de projets éoliens et aux opérateurs de systèmes radars, radio et sismiques d'éviter n'importe quel conflit possible à une étape peu avancée de l'aménagement d'un parc éolien. Essentiellement, les Lignes directrices fournissent une batterie de méthodes d'analyse et des seuils critiques qui aident à déterminer quand peut se produire un brouillage, le promoteur pouvant alors s'en servir pour avertir les autorités en place sur une base volontaire mais grandement recommandée (étape 3 du processus ci-dessus). *Les Lignes directrices ne prétendent pas être un document réglementaire et ne devraient pas, non plus, servir de fondement à une décision réglementaire.*

Il est important de souligner que les Lignes directrices en elles-mêmes ne peuvent servir à déterminer si un brouillage inacceptable va effectivement se produire. Déterminer si oui ou non une éolienne ou un parc éolien peuvent générer un niveau de brouillage inacceptable avec les systèmes radio, de télécommunication, radar et sismoacoustiques est très compliqué et il est impossible de déterminer catégoriquement si un brouillage va se produire sans que soit entreprise une analyse propre au site. L'ampleur de cette analyse propre au site et les mesures d'atténuation entreprises (étape 4 du processus ci-dessus) ne seront pas abordées dans ces Lignes directrices.

Un groupe de dépositaires d'enjeux a préparé ce document qui fait office d'accord général en ce qui concerne l'approche analytique et les seuils acceptables pour le Canada. Dans les limites du possible, il est cohérent avec les documents existants ou en-cours d'élaboration dans d'autres pays.

Tableau 2 – Lignes directrices pour déterminer les zones touchées

Ce tableau donne l'étendue générale des zones (les « zones de consultation ») autour d'installations spécifiques pour lesquelles il faudra qu'il y ait consultation entre un promoteur éventuel et le service compétent (voir Tableau 1 ci-haut pour contacter un service). La section 3 donne des exemples sur les moyens de déterminer ces zones de consultation. Toutes les techniques d'atténuation envisagées doivent faire l'objet de discussion entre les parties concernées.

Systèmes	Directives générales
<p>Systèmes point à point Liaisons micro-ondes Liaisons émetteur-émetteur Liaisons studio-émetteur Liaisons réseau-émetteur</p> <p>Un exemple type de zone de consultation dans un système point à point est donné dans la section 3.1.</p>	<p>1) Pour des raisons de proximité, les éoliennes doivent être situées à au moins 1,0 km des sites d'émission et de réception, et</p> <p>2) En dehors de cette zone de 1,0 km, il faut dégager un cylindre de diamètre « L_c »², entre les sites d'émission et de réception, ou :</p> $L_{c(mi)} = 52 \left(\frac{D_{(km)}}{F_{(MHz)}} \right)^{1/2} + 2B$ <p>L_c = diamètre du cylindre en mètres D = longueur du parcours entre les points d'émission et de réception en kilomètres F = fréquence en GHz B = longueur d'une pale d'éolienne en mètres</p>
<p>Réception hertzienne (réception par antenne et récepteur de radiodiffusion)</p> <p>Systèmes de réception collective MATV Câblodistribution (CATV) têtes de lignes Systèmes SMDM Télévision VHF Télévision UHF TVN</p> <p>Des exemples de zones de consultation sont donnés dans la section 3.2</p>	<p>FM: Pour des raisons de proximité, les éoliennes doivent être situées à au moins 2,0 km de l'émetteur FM.</p> <p>TV: Il faut examiner deux conditions</p> <p>1) Pour des raisons de proximité, les éoliennes devraient être situées à au moins 2,0 km de tout émetteur de télévision, et</p> <p>2) Aucun récepteur ne doit se trouver à l'intérieur de la zone de consultation « R »³ définie comme suit</p> $R = 0.051 * B * \sqrt{T}$ <p>R = rayon de la zone à étudier en kilomètres à partir du centre géographique du parc éolien envisagé B = longueur d'une pale d'éolienne en mètres T = nombre d'éoliennes s dans le parc</p>
<p>Réseau de type cellulaire :</p>	<p>1) Pour de raisons de proximité, la zone de consultation autour de la station de base devrait être d'au moins 1,0 km de diamètre.</p> <p>2) Les opérateurs de réseaux mobiles sont intéressés à procéder à de plus amples études et à effectuer plus d'essais avec les installations éoliennes à proximité des stations de base, puisque chaque site a une PIRE et un réglage d'antenne différents. Les opérateurs de réseaux mobiles ont demandé à ce que l'industrie collabore avec les opérateurs sur place dans le cas où une éolienne serait installée à proximité d'une station de base pour que l'on puisse procéder à une nouvelle évaluation.</p>

² Fixed-Link Wind-Turbine Exclusion Zone Method, D. F. Bacon et basé sur une distance égale à 3x la distance de dégagement maximale de la première zone Fresnel

³ Electromagnetic Interference from Wind Turbines, Sengupta & Senior, 1994, Équation 9.31 utilisant les valeurs normatives suivantes : $m_s=0.15$, $n_s=0.5$, $F_e=2.2$, $F_a=1$, $N=5$ $\Phi=0$ deg., $E_{p,d}=E_{s,d}$ et supposant une obstruction de 10 dB dans le parcours principal du signal and assuming a 10 db main path obstruction

<p align="center">Systèmes satellites</p> <p>Systèmes de réception de diffusion directe (DTH) Stations satellites terrestres</p> <p>Un exemple type de zone de consultation dans un système de stations satellites terrestres est donné dans la section 3.3</p>	<p>1) Pour des raisons de proximité, le rayon de la zone de consultation autour de la zone d'émission/réception satellite doit être d'au moins 1,0 km.</p> <p>2) Au delà de ce 1,0 km, la zone de consultation devrait aussi comprendre un cône de largeur « L_c »⁴ où « L_c » est défini comme suit :</p> $L_{c(mi)} = 104 \left(\frac{D_{(km)}}{F_{(GHz)}} \right)^{1/2} + 2B$ <p>L_c = largeur du cône en mètres D = distance de l'antenne satellite terrestre en kilomètres (distance max = 10 km) F = fréquence en GHz B = longueur d'une pale d'éolienne en mètres</p>
<p align="center">Réseaux mobiles terrestres</p>	<p>1) Pour des raisons de proximité, le rayon de la zone de consultation autour d'une tour radio mobile terrestre doit être d'au moins 1,0 km.</p> <p>Les opérateurs de réseaux mobiles terrestres comme les opérateurs de réseaux cellulaires de sécurité publique sont intéressés à procéder à de plus amples études et à effectuer plus d'essais avec les installations éoliennes à proximité des tours radio mobiles terrestres, puisque chaque site a une PIRE et un réglage d'antenne différent. Les opérateurs de réseaux mobiles ont demandé à ce que l'industrie collabore avec les opérateurs sur place dans le cas où une éolienne serait installée à proximité d'une tour de communications pour que l'on puisse procéder à une nouvelle évaluation.</p>
<p align="center">Matériel de surveillance sismoacoustique</p>	<p>1) Le rayon de la zone de consultation autour d'un réseau de surveillance du ministère des Ressources naturelles du Canada devrait être d'au moins 50 km et d'au moins 10 km autour d'une station de surveillance isolée</p> <p>2) Le rayon de la zone de consultation autour d'un réseau de surveillance sismoacoustique devrait être d'au moins 10 km</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur l'emplacement des installations de surveillance sismoacoustique du ministère des Ressources naturelles, prière de vous reporter aux cartes fournies sur le site Web au : http://seismescanada.nrcan.gc.ca/stnsdata/cnsr/stn_book/?tpl_sorting=map</p>
<p align="center">Radars de la Défense aérienne, Radars du trafic maritime et Radars de contrôle de la circulation aérienne</p>	<p>1) Le rayon de la zone de consultation autour d'un radar de la Défense aérienne du MDN devrait être d'au moins 100 km</p> <p>2) Le rayon de la zone de consultation autour d'un radar de contrôle de la circulation aérienne du MDN ou de Nav Canada devrait être d'au moins 60 km</p> <p>3) Le rayon de la zone de consultation autour de tout système de radar du trafic maritime de la Garde côtière canadienne devrait être d'au moins 60 km</p> <p>4) Le rayon de la zone de consultation autour d'un aéroport civil ou militaire important devrait être d'au moins 10 km</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur l'emplacement des radars de la Garde côtière, de Nav Canada ou du ministère de la Défense nationale, prière de vous reporter aux cartes fournies sur le site Web de ces organismes aux</p> <p>http://www.airforce.forces.gc.ca/8wing/squadron/atess_f.asp www.navcanada.ca - Opérations de vol, Programmes ANS, Propositions pour l'utilisation des terres- procédures, contacts régionaux</p>
<p align="center">Radars météorologiques</p>	<p>1) Le rayon de la zone de consultation autour d'un radar météorologique du ministère de l'Environnement du Canada devrait être d'au moins 80 km</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur le réseau de radars d'Environnement Canada et l'emplacement des radars isolés, prière de vous reporter au site sur les radars météorologiques d'Environnement Canada au http://weatheroffice.ec.gc.ca/radar/index_f.html</p> <p>Si vous avez besoin de plus amples informations, ou si vous avez des questions, prière de contacter weatherradars@ec.gc.ca</p>

⁴ Electromagnetic Interference from Wind Turbines, Sengupta & Senior, p. 482

Rapport complémentaire

Zone d'interdiction	MRNF	MDDEP	Thetford Mines	Kinnear's Mills	Saint-Jean-de-Brébeuf	Autres
À 30 m d'une prise d'eau potable communautaire ou publique			Règlement #210, 28 mai 2007	(100 m) 1 ^{er} Règlement #422, décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	
Hors des périmètres de protection des corridors de télécommunication						Conseil consultatif canadien de la radio (CCCR) et Association canadienne de l'énergie éolienne. 2007. Information technique et Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact potentiel des éoliennes sur les systèmes de radiocommunication, radar et sismoacoustiques. 23 p.

* Le RNI se s'applique pas obligatoirement puisque le projet est situé en terre privée. Cependant l'initiateur du projet s'y conformera sur une base volontaire.

Rapport complémentaire

301 avenue Estienne

Québec, le 14/05/07

Tableau 11 Références aux normes, lois ou règlements concernant les zones d'interdiction du projet.

Zone d'interdiction	MRNF	MDDEP	Thetford Mines	Kinnear's Mills	Saint-Jean-de-Brébeuf	Autres
Milieu naturel						
Distance minimale autour des lacs et cours d'eau permanents	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI*, art. 17)		(60m) Règlement #210, 28 mai 2007	(100m) Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	(30m) Règlement #157, 2 juillet 2007	
Hors des érablières codées ERO et ER et à une distance minimale de 50 m de celles-ci			Règlement #210, 28 mai 2007	Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	
Hors des ravages de cerf de Virginie			Règlement #210, 28 mai 2007	Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	
Hors de l'habitat du rat musqué			Règlement #210, 28 mai 2007	Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	
Hors des milieux humides cartographiés		Loi sur la qualité de l'environnement (art. 22)				
Milieu anthropique						
À 500 m des habitations			Règlement #210, 28 mai 2007	Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	
À 1 000 m des périmètres urbains			Règlement #210, 28 mai 2007	Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	
À 300 m des routes provinciales			(Route 267 & 269) Règlement #210, 28 mai 2007	(Route 269) Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	(Route 267 & 216) Règlement #157, 2 juillet 2007	
À 150 m des chemins municipaux			Règlement #210, 28 mai 2007	Règlement #422, 1 ^{er} décembre 2008	Règlement #157, 2 juillet 2007	



QC-23 Préciser les mesures de sécurité qui seront prises advenant que du dynamitage soit nécessaire.

RQC-23 Un extrait du code de sécurité qui sera appliqué est présenté dans les lignes suivantes.

c. S-2.1, r.6, 25 février 2009

Code de sécurité pour les travaux de construction

4.3.10. Véhicule muni d'un émetteur radio : À moins que les amorces électriques ne soient dans leur emballage original, on doit pour leur transport dans un véhicule équipé d'un émetteur radio :

- a) placer les amorces dans une caisse métallique fermée et recouverte à l'intérieur d'un matériau mou comme le bois; et
- b) ne pas employer l'émetteur pendant qu'on les place ou qu'on les sort de la caisse.

4.3.11. On doit fermer l'émetteur radio à l'approche des lieux d'un tir électrique à une distance inférieure à celle que prévoit l'annexe 2.1.

ANNEXE 2.1

(a. 4.3.11)

Tableau 3 Distances minimales d'un émetteur radio des lieux d'un tir électrique

Émetteur AM		
Puissance de l'émetteur (Watts)		Distance minimale (m)
De	à	
5	25	30
25	50	45
50	100	65
100	250	100
250	500	135
500	1 000	200
1000	2 500	300
2 500	5 000	450
5 000	10 000	670
10 000	25 000	1 000
25 000	50 000	1 500
50 000	100 000	2 000
Émetteur FM		
Puissance de l'émetteur (Watts)		Distance minimale (m)
De	à	
1	10	1,5
10	30	3
30	60	4,5
60	250	9
250	600	14



Claude Pellerin
s.f.p.e., t.p.i.

Chronique Prévention



Règles de Sécurité lors des opérations de dynamitage

32

Dangers reliés aux fréquences radio.

Les transmissions d'ondes radio à proximité du site de dynamitage peuvent générer suffisamment d'énergie pour causer la détonation prématurée des détonateurs électriques. Pour cette raison, les opérations de sautage utilisant de tels détonateurs devraient être effectuées à des distances assez éloignées des transmissions d'ondes radio. Les distances recommandées sont mentionnées au tableau suivant :

DISTANCES MINIMALES À RESPECTER ENTRE LES DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES ET TOURS DE TRANSMISSION OU AUTRES SOURCES D'ÉMISSION D'ONDES RADIO POUVOIR DE TRANSMISSION (OUTPUT) DISTANCE MINIMALE SÉCURITAIRE (WATTS) (PIEDS)

Transmetteurs mobiles jusqu'à 60 watts		100 (30m)
Tous les autres dispositifs :		
0-60.....	225 (68,5m)	60-100.....300 (91,4m)
100-500.....	700 (213,3m)	500-1000.....1000 (304,8m)
1000-5000.....	2200 (670,5m)	500-50000.....7200 (2194,5m)

Toutes les mesures possibles doivent être entreprises afin d'empêcher tout véhicule muni d'un transmetteur radio d'approcher à moins de 100 pieds (30m) du site de dynamitage lorsque le transmetteur est utilisé.

Propagation accidentelle lors des opérations de chargement.

Les explosifs doivent être entreposés dans des remises (magazines) qui sont situées loin des structures existantes et qui sont construites selon les normes et spécifications des codes et réglementations en vigueur. Lorsque les explosifs sont transportés des remises vers le site de dynamitage, il faut limiter la concentration des quantités au minimum car la détonation accidentelle d'un groupe d'explosifs peut initier la détonation d'un autre groupe situé à proximité. Le tableau suivant est un guide des distances à utiliser lors des opérations de chargement afin d'éviter les concentrations dangereuses.

DISTANCE SÉCURITAIRE À RESPECTER LORS DES OPÉRATIONS DE CHARGEMENT

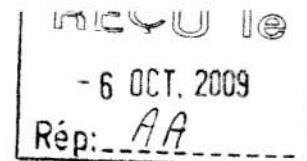
LB de Dynamite	Distance en pieds permettant une détonation à 100% *	Distance en pieds pour éviter la détonation
50	9	21
100	11	25
200	13	32
300	15	37
400	16½	41
500	18	44
750	21	50
1000	22½	55
1500	26	64
2000	28½	70
2500	31	75
5000	43	96

* ½ lb d'explosif (cartouche de 1 ¼ x 8 po.) peut faire détoner d'autres explosifs situés dans un rayon de 1' à 3'

N'oublions pas que les divers règlements en vigueur dans presque toutes les provinces obligent de voir à sécuriser les lieux de tout accès quand les charges sont mises à feu. Avant d'allumer les mèches ou d'appliquer le courant électrique au circuit de tir, le préposé au tir doit s'assurer que tout accès est sécurisé; et il en est ainsi dans un chantier voisin où le sautage pourrait se dégager. On doit voir aussi à un levé précis des trous de perforatrice diamantée et si l'on craint que le dégagement du sautage ait lieu à l'emplacement d'un de ces trous qui intersecte, ou dont l'orifice est dans un autre chantier, on doit aussi poster un garde près de cet orifice ou de cette intersection.

Avant d'effectuer la mise à feu, le préposé au tir doit donner un avertissement clair et évident ou sonner l'alarme. À noter que les enseignes d'avertissement de danger de sautage ne sont pas, en elles-mêmes une précaution suffisante.

Cet article ne se veut pas un guide complet des mesures de sécurité à appliquer sur un chantier de dynamitage, les autorités locales devront être consultées afin d'obtenir les réglementations applicables.



267

CR3.8

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Sainte-Hélène-de-Chester, le 29 septembre 2009

Cabinet du ministre,
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parc
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Sujet : Demande d'audience publique pour le projet éolien de l'érable

Bonjour,

Notre municipalité Sainte-Hélène-de-Chester, qui est limitrophe à Vianney, où seront implantées la plupart des éoliennes du projet de l'Érable, n'a jamais été ni consultée ou informée des impacts majeurs que ce méga projet nous occasionnera. Pourtant, l'étude d'impact explique clairement au chap. 8 que nous apercevront 42 éoliennes de 450 pieds de haut dans notre unique champ de vision, qui donne vers le Nord-Est, une altération du paysage anormale et intolérable. Bien pire, certaines éoliennes se trouveront à moins de 600 mètres de certaines résidences de citoyens de Sainte-Hélène-de-Chester.

Ce n'est qu'en décembre 2008 que la compagnie Énerfin a rendu public les cartes montrant l'emplacement des éoliennes, mais la plupart de nous citoyens de Sainte-Hélène-de-Chester, avons appris en juillet 2009 seulement, par le Regroupement du développement durable des Appalaches (RDDA), et non par la municipalité de Saint-Ferdinand, que ce projet nous toucherait particulièrement.

Nous avons choisi de vivre à Sainte-Hélène pour ses merveilleux paysages mais aussi pour une qualité de vie que nous n'aurions pas trouvée dans une ville. Ce méga projet industriel va changer de façon dramatique le paysage de notre campagne mais aussi perturber notre qualité de vie. De chez nous, par nos fenêtres ou d'un peu partout dans notre municipalité, nous pourrions voir jusqu'à 42 éoliennes de 450 pieds de haut et certains d'entre nous pourront les entendre !

On nous impose ce méga projet et s'il se réalise, nous serons pris au piège dans notre nouvel environnement ! Il n'est pas question pour nous de vivre dans un tel entourage, ce n'était pas le choix d'aucun d'entre nous ! Mais qui voudra acheter nos maisons à leur juste valeur, sachant qu'ils verront jusqu'à 42 éoliennes dans leur champs de vision ? Nous connaissons des gens qui voulaient acheter dans notre municipalité mais qui ont rebroussé chemin quand ils ont appris qu'il y avait une possibilité d'un tel projet industriel. Je peux vous dire que les ravages de ce projet se font déjà ressentir. Nous sommes anxieux, stressés et certains d'entre nous souffrent d'insomnie. Ces symptômes font partie de nos vies depuis le mois de juillet dernier, et c'est loin d'être terminés!

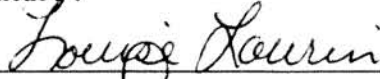
Nous demandons une audience publique concernant le « projet industriel de l'Érable » parce que nous considérons qu'implanter un parc industriel de 50 éoliennes collées sur notre municipalité est un abus de droit. L'impact visuel exceptionnel généré par l'implantation de ce méga parc peut être considéré comme constitutif d'une présence visuelle négative permanente. Il s'agit, quoiqu'en dit le promoteur, d'un trouble anormal de voisinage avéré qui nous apparaît intolérable et inacceptable.

Nous demandons aussi une audience publique parce que nous n'avons jamais été consultés et informés et que ce méga projet industriel aura forcément des impacts sur la santé de certains d'entre nous et sur la santé de nos animaux, à court ou moyen terme. Ce méga projet industriel va également changer nos paysages extraordinaires ainsi que notre qualité de vie, et cela, de façon dramatique et permanente.

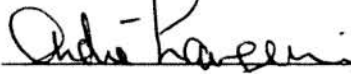
Nom:

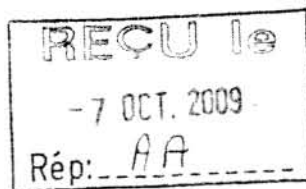
Signature :

Louise Laurin



ANDRÉ LAUGEVIN





267

CR3.9

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

09 /30/ 2009

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Bonjour Madame

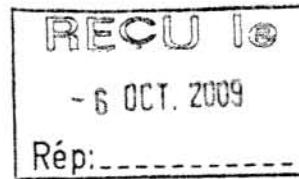
Je me présente Elena Acero (Ruby Art cinéaste réalisatrice indépendante) et mère de famille de 5 enfants.

La présente afin de vous informer de mon intention de présenter un mémoire écrit et audio visuelle d'une durée de 10 minutes environ concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable sur les points suivants principalement:

- 1- *santé et qualité de vie*
- 2- *équité et solidarité sociales*
- 3- *prévention*
- 4- *précaution*
- 5- *protection du patrimoine culturel*
- 6- *respect de la capacité de support écosystème*
- 7- *internalisation des coûts*

En vous remerciant de porter votre attention sur notre région bien aimée, veuillez Madame recevoir l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Elena Acero (Ruby Art)



St-Ferdinand, 5 octobre 2009

267

CR3.10

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet éolien de L'Érable

Madame,

La société Hydro-Québec a retenu, dans le cadre de l'appel d'offres de 2,000 MW d'énergie éolienne, la soumission de la société Enerfin dans la Municipalité régionale de comté de L'Érable (« la MRC »), plus précisément dans les municipalités de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie et de Saint-Pierre-Baptiste.

Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) demande la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et fait état dans les pages qui suivent des principales raisons qui justifient cette demande.

Le projet éolien de L'Érable est le plus important projet d'investissement jamais soumis depuis la naissance des municipalités concernées soit Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste. Jamais projet n'aura entraîné de bouleversement aussi majeur du territoire et de ses paysages depuis la création de ces villages, il y a presque 200 ans, en particulier pour les municipalités de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie pour lesquelles on projette l'implantation de 48 éoliennes des 50 prévues.

Les journaux régionaux, les grands quotidiens dont La Presse, la Gazette, le journal Les Affaires de même que le Téléjournal de Radio-Canada ont traité dernièrement de la grogne et de la division que suscite le projet éolien de L'Érable dans notre communauté. Vous comprendrez que pour un grand nombre de citoyens des municipalités concernées et des municipalités qui jouxtent le territoire d'implantation prévu, ce projet soulève énormément de questions et de préoccupations qui nécessitent la tenue d'audiences publiques. Voici quelques raisons pour étayer notre propos.

1- Un processus d'information inadéquat

Contrairement aux prétentions des élus et du promoteur, la population n'a pas été informée adéquatement de ce projet. Encore une fois, l'ampleur du projet et de ses conséquences sur le territoire et ses habitants commandait une grande quantité d'information claire et transparente.

Par exemple, jamais le conseil municipal de Saint-Ferdinand n'a mené par lui-même une seule assemblée d'information sur ce projet! Jamais les conseils municipaux concernés n'ont publié un seul bulletin d'information, distribué dans toutes résidences de leur territoire, et destiné à expliquer le projet en train de se construire. Jamais le promoteur n'a publié non plus de bulletin d'information lorsque le projet était en phase d'élaboration. Jamais le promoteur n'a présenté de cartes claires indiquant l'emplacement des éoliennes, des chemins d'accès, des résidences existantes et des numéros de lots de terrains, et ce, malgré les demandes répétées des citoyens. Au moment d'écrire ces lignes, ces cartes ne sont toujours pas disponibles... Ni le promoteur actuel ni les précédents, malgré l'importance du projet, n'ont fait parvenir d'invitation, par courrier, à l'ensemble des citoyens des municipalités concernées pour les réunions qu'ils ont menées.

2- Un processus de consultation inexistant

Les résidents qui sont au cœur du parc éolien projeté n'ont pas été rencontrés pour exprimer leurs avis sur le projet. Que dire de l'ensemble de la population? Aucun sondage n'a été fait, aucune concertation formelle n'a été conduite. La MRC n'a pas jugé opportun de prendre le pouls de l'ensemble de la population par le biais d'une assemblée publique de consultation tel que proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et du Territoire pour les projets éoliens, dans un document déposé par madame Normandeau intitulé : *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*¹.

Par ailleurs, les élus à leur dernière élection en 2005 n'ont pas sollicité de mandat pour procéder à des ententes quelconques concernant des projets éoliens; il y a donc là une certaine forme d'usurpation de pouvoir. Alors, de quelle manière bâtir un projet acceptable socialement, si ceux que cela concerne au premier chef ne sont pas consultés?

¹*Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, Gouvernement du Québec, février 2007, page 18.

3- Un impact majeur sur le paysage

Les (50) éoliennes de (450) quatre-cent-cinquante pieds de haut sont prévues être implantées au cœur d'une des plus belles régions du Québec selon Pierre Foglia de la Presse et D'André Désiront du même journal.

SNC-Lavalin distingue (4) unités de paysage dans son étude de caractérisation : des unités de paysage à caractère forestier, lacustre, agricole et les noyaux villageois (p. 305). Selon l'étude d'impact de SNC-Lavalin, des 13 sites identifiés pour effectuer des simulations visuelles des impacts, 8, soit 62%, présenteront des impacts majeurs et 3, soit 23%, des impacts moyens. Pour toutes ces simulations, la firme précise que les modifications seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes et que la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de possibilités de mesures d'atténuation efficaces pour réduire **totalemment** l'impact visuel sur le milieu. En effet, difficile de cacher **totalemment** des structures de 450 pieds de haut derrière des épinettes qui en font 50!

Dans *''Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement''* document déjà cité, le *''gouvernement demande à la MRC d'apporter une attention particulière à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages de son territoire.''*² Le gouvernement recommande même, dans ce document à l'intention des élus municipaux, de recourir à une expertise professionnelle reconnue afin d'évaluer de façon appropriée l'impact des projets éoliens. Des citoyens ont demandé à plusieurs reprises que leurs élus municipaux engagent la firme indépendante Ruralys afin d'assurer une intégration réussie des éoliennes dans le paysage.

Qui protège les citoyens lorsque leurs propres élus font fi des recommandations du ministère des Affaires municipales? Comment être certain, en l'absence d'une contre-expertise indépendante, que les choix du promoteur pour l'implantation des éoliennes ne correspondent pas aux seuls critères de rentabilité, laissant pour compte l'intégration et la préservation des paysages de même que les nombreux impacts sur la population locale?

Comment ces structures géantes vont-elles s'harmoniser dans le milieu naturel caractéristique de nos territoires? Comment s'inscrivent-elles dans le respect des usages existants? Comment concilier ces structures industrielles avec la quiétude du lieu de villégiature que constitue le lac William dont les riverains pourront apercevoir jusqu'à 20 éoliennes?

² idem, page 13.

4- L'impact sur la santé

Plusieurs études démontrent que l'exposition aux bruits et infrasons causés par les éoliennes comporte des dangers pour la santé de l'homme pouvant provoquer plusieurs symptômes maintenant reconnus par l'appellation « syndrome de l'éolienne ». Les infrasons (dBC) particulièrement sont ressentis dans le corps comme une vibration et sont reconnus comme étant plus dommageables que les bruits audibles (dBA). L'Ontario va bientôt obliger la réalisation d'études sur les infrasons avant toute implantation de parc éolien.

Nous avons demandé à plusieurs reprises une modification des distances séparatrices basées sur des études nombreuses et crédibles de façon à respecter le droit des citoyens à un environnement sain et sécuritaire. De même, des recherches et études sérieuses sur le bruit doivent être menées ici au Québec par des organismes privés ou publics indépendants, cet aspect étant traité de façon très sommaire dans l'étude d'impact déposée par le promoteur.

Le simple principe de précaution justifie l'arrêt de tout projet éolien en zone habitée, même pour les populations souhaitant ces projets pour des raisons économiques.

5- L'impact sur l'alimentation en eau potable

De nombreux citoyens répartis sur un grand territoire dépendent de puits et de sources pour leur alimentation en eau potable. Comme l'implantation des éoliennes occasionnera de nombreux travaux dont la création de nouvelles routes, la déforestation de près de cent hectares de forêts sur le faite des montagnes, le dynamitage, le transport durant les travaux, et possiblement après, de matières dangereuses pour ces sources d'eau, le RDDA souligne certains aspects mal évalués dans l'étude d'impact :

- Quelles conséquences auront les nombreux dynamitages sur l'alimentation en eau potable des puits sur le territoire? Quelle garantie fiable donne le promoteur aux citoyens dont l'alimentation en eau potable sera perturbée en quantité ou en qualité à la suite des travaux divers effectués?
- Qui s'assurera de la préservation de l'eau potable, en qualité et en quantité, pour les citoyens concernés? Qui aura la charge d'intervenir à la fois durant les travaux de construction et une fois le site implanté et avec quel mandat, alors que présentement les résidents du secteur Vianney n'ont pas accès depuis juin 2009 à de l'eau potable? Comme l'accès à de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante est un enjeu fondamental et concerne les citoyens au plus haut point, il est nécessaire d'avoir des réponses claires à ces questions.

Madame la Ministre, voilà quelques observations et questions qu'adresse le Regroupement pour le développement durable des Appalaches, et voilà pourquoi à son avis des audiences publiques sur l'environnement doivent avoir lieu concernant le projet éolien de l'Érable.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

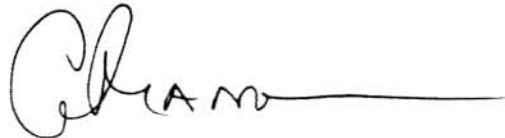
Pierre Séguin, porte-parole pour le RDDA.



Michel Vachon, trésorier du RDDA



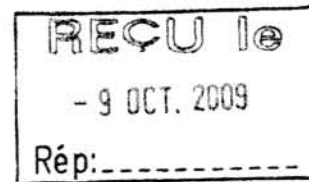
Claude Charron, membre du RDDA



Yoland Leclerc, membre du RDDA



St-Ferdinand, 5 octobre 2009



267

CR3.11

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet éolien de L'Érable

Madame,

La société Hydro-Québec a retenu, dans le cadre de l'appel d'offres de 2,000 MW d'énergie éolienne, la soumission de la société Enerfin dans la Municipalité régionale de comté de L'Érable (« la MRC »), plus précisément dans les municipalités de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie et de Saint-Pierre-Baptiste.

Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) demande la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et fait état dans les pages qui suivent des principales raisons qui justifient cette demande.

Le projet éolien de L'Érable est le plus important projet d'investissement jamais soumis depuis la naissance des municipalités concernées soit Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste. Jamais projet n'aura entraîné de bouleversement aussi majeur du territoire et de ses paysages depuis la création de ces villages, il y a presque 200 ans, en particulier pour les municipalités de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie pour lesquelles on projette l'implantation de 48 éoliennes des 50 prévues.

Les journaux régionaux, les grands quotidiens dont La Presse, la Gazette, le journal Les Affaires de même que le Téléjournal de Radio-Canada ont traité dernièrement de la grogne et de la division que suscite le projet éolien de L'Érable dans notre communauté. Vous comprendrez que pour un grand nombre de citoyens des municipalités concernées et des municipalités qui jouxtent le territoire d'implantation prévu, ce projet soulève énormément de questions et de préoccupations qui nécessitent la tenue d'audiences publiques. Voici quelques raisons pour étayer notre propos.

1- Un processus d'information inadéquat

Contrairement aux prétentions des élus et du promoteur, la population n'a pas été informée adéquatement de ce projet. Encore une fois, l'ampleur du projet et de ses conséquences sur le territoire et ses habitants commandait une grande quantité d'information claire et transparente.

Par exemple, jamais le conseil municipal de Saint-Ferdinand n'a mené par lui-même une seule assemblée d'information sur ce projet! Jamais les conseils municipaux concernés n'ont publié un seul bulletin d'information, distribué dans toutes résidences de leur territoire, et destiné à expliquer le projet en train de se construire. Jamais le promoteur n'a publié non plus de bulletin d'information lorsque le projet était en phase d'élaboration. Jamais le promoteur n'a présenté de cartes claires indiquant l'emplacement des éoliennes, des chemins d'accès, des résidences existantes et des numéros de lots de terrains, et ce, malgré les demandes répétées des citoyens. Au moment d'écrire ces lignes, ces cartes ne sont toujours pas disponibles... Ni le promoteur actuel ni les précédents, malgré l'importance du projet, n'ont fait parvenir d'invitation par courrier à l'ensemble des citoyens des municipalités concernées pour les réunions qu'ils ont menées.

2- Un processus de consultation inexistant

Les résidents qui sont au cœur du parc éolien projeté n'ont pas été rencontrés pour exprimer leurs avis sur le projet. Que dire de l'ensemble de la population? Aucun sondage n'a été fait, aucune concertation formelle n'a été conduite. La MRC n'a pas jugé opportun de prendre le pouls de l'ensemble de la population par le biais d'une assemblée publique de consultation tel que proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et du Territoire pour les projets éoliens, dans un document déposé par madame Normandeau intitulé : *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*¹.

Par ailleurs, les élus à leur dernière élection en 2005 n'ont pas sollicité de mandat pour procéder à des ententes quelconques concernant des projets éoliens; il y a donc là une certaine forme d'usurpation de pouvoir. Alors, de quelle manière bâtir un projet acceptable socialement, si ceux que cela concerne au premier chef ne sont pas consultés?

¹*Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, Gouvernement du Québec, février 2007, page 18.

3- Un impact majeur sur le paysage

Les (50) éoliennes de (450) quatre-cent-cinquante pieds de haut sont prévues être implantées au cœur d'une des plus belles régions du Québec selon Pierre Foglia de la Presse et D'André Désiront du même journal.

SNC-Lavalin distingue (4) unités de paysage dans son étude de caractérisation : des unités de paysage à caractère forestier, lacustre, agricole et les noyaux villageois (p. 305). Selon l'étude d'impact de SNC-Lavalin, des 13 sites identifiés pour effectuer des simulations visuelles des impacts, 8, soit 62%, présenteront des impacts majeurs et 3, soit 23%, des impacts moyens. Pour toutes ces simulations, la firme précise que les modifications seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes et que la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de possibilités de mesures d'atténuation efficaces pour réduire **totalemment** l'impact visuel sur le milieu. En effet, difficile de cacher **totalemment** des structures de 450 pieds de haut derrière des épinettes qui en font 50!

Dans '*Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement*' document déjà cité, le "gouvernement demande à la MRC d'apporter une attention particulière à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages de son territoire."² Le gouvernement recommande même, dans ce document à l'intention des élus municipaux, de recourir à une expertise professionnelle reconnue afin d'évaluer de façon appropriée l'impact des projets éoliens. Des citoyens ont demandé à plusieurs reprises que leurs élus municipaux engagent la firme indépendante Ruralys afin d'assurer une intégration réussie des éoliennes dans le paysage.

Qui protège les citoyens lorsque leurs propres élus font fi des recommandations du ministère des Affaires municipales? Comment être certain, en l'absence d'une contre-expertise indépendante, que les choix du promoteur pour l'implantation des éoliennes ne correspondent pas aux seuls critères de rentabilité, laissant pour compte l'intégration et la préservation des paysages de même que les nombreux impacts sur la population locale?

Comment ces structures géantes vont-elles s'harmoniser dans le milieu naturel caractéristique de nos territoires? Comment s'inscrivent-elles dans le respect des usages existants? Comment concilier ces structures industrielles avec la quiétude du lieu de villégiature que constitue le lac William dont les riverains pourront apercevoir jusqu'à 20 éoliennes?

² idem, page 13.

4- L'impact sur la santé

Plusieurs études démontrent que l'exposition aux bruits et infrasons causés par les éoliennes comporte des dangers pour la santé de l'homme pouvant provoquer plusieurs symptômes maintenant reconnus par l'appellation « syndrome de l'éolienne ». Les infrasons (dBC) particulièrement sont ressentis dans le corps comme une vibration et sont reconnus comme étant plus dommageables que les bruits audibles (dBA). L'Ontario va bientôt obliger la réalisation d'études sur les infrasons avant toute implantation de parc éolien.

Nous avons demandé à plusieurs reprises une modification des distances séparatrices basées sur des études nombreuses et crédibles de façon à respecter le droit des citoyens à un environnement sain et sécuritaire. De même, des recherches et études sérieuses sur le bruit doivent être menées ici au Québec par des organismes privés ou publics indépendants, cet aspect étant traité de façon très sommaire dans l'étude d'impact déposée par le promoteur.

Le simple principe de précaution justifie l'arrêt de tout projet éolien en zone habitée, même pour les populations souhaitant ces projets pour des raisons économiques.

5- L'impact sur l'alimentation en eau potable

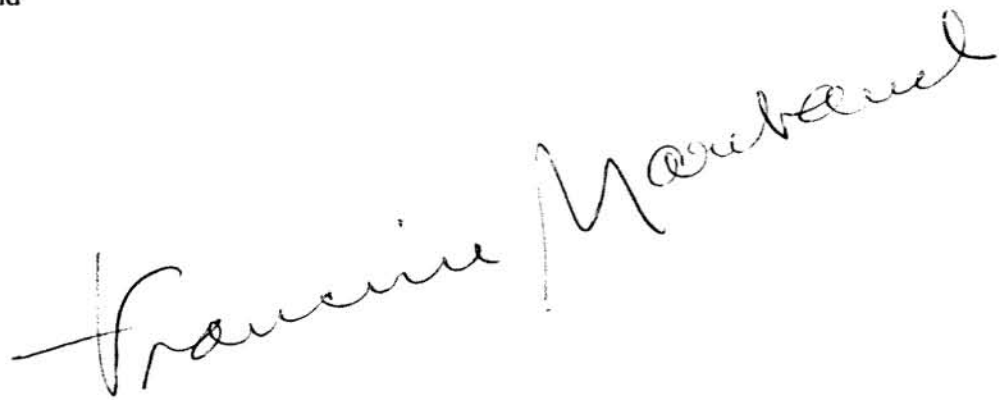
De nombreux citoyens répartis sur un grand territoire dépendent de puits et de sources pour leur alimentation en eau potable. Comme l'implantation des éoliennes occasionnera de nombreux travaux dont la création de nouvelles routes, la déforestation de près de cent hectares de forêts sur le faite des montagnes, le dynamitage, le transport durant les travaux, et possiblement après, de matières dangereuses pour ces sources d'eau, le RDDA souligne certains aspects mal évalués dans l'étude d'impact :

- Quelles conséquences auront les nombreux dynamitages sur l'alimentation en eau potable des puits sur le territoire? Quelle garantie fiable donne le promoteur aux citoyens dont l'alimentation en eau potable sera perturbée en quantité ou en qualité à la suite des travaux divers effectués?
- Qui s'assurera de la préservation de l'eau potable, en qualité et en quantité, pour les citoyens concernés? Qui aura la charge d'intervenir à la fois durant les travaux de construction et une fois le site implanté et avec quel mandat, alors que présentement les résidents du secteur Vianney n'ont pas accès depuis juin 2009 à de l'eau potable? Comme l'accès à de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante est un enjeu fondamental et concerne les citoyens au plus haut point, il est nécessaire d'avoir des réponses claires à ces questions.

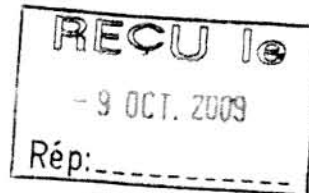
Madame la Ministre, voilà quelques observations et questions qu'adresse le Regroupement pour le développement durable des Appalaches, et voilà pourquoi à son avis des audiences publiques sur l'environnement doivent avoir lieu concernant le projet éolien de l'Érable.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Francine Marchand

A handwritten signature in cursive script, reading "Francine Marchand". The signature is written in black ink and is slanted downwards from left to right. The first name "Francine" is written in a smaller, more compact cursive, while the last name "Marchand" is written in a larger, more flowing cursive style.

St-Ferdinand, 5 octobre 2009



267

CR3.12

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le projet éolien de L'Érable

Madame,

La société Hydro-Québec a retenu, dans le cadre de l'appel d'offres de 2,000 MW d'énergie éolienne, la soumission de la société Enerfin dans la Municipalité régionale de comté de L'Érable (« la MRC »), plus précisément dans les municipalités de Saint-Ferdinand, de Sainte-Sophie et de Saint-Pierre-Baptiste.

Le Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) demande la tenue d'audiences publiques sur l'environnement et fait état dans les pages qui suivent des principales raisons qui justifient cette demande.

Le projet éolien de L'Érable est le plus important projet d'investissement jamais soumis depuis la naissance des municipalités concernées soit Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste. Jamais projet n'aura entraîné de bouleversement aussi majeur du territoire et de ses paysages depuis la création de ces villages, il y a presque 200 ans, en particulier pour les municipalités de Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie pour lesquelles on projette l'implantation de 48 éoliennes des 50 prévues.

Les journaux régionaux, les grands quotidiens dont La Presse, la Gazette, le journal Les Affaires de même que le Téléjournal de Radio-Canada ont traité dernièrement de la grogne et de la division que suscite le projet éolien de L'Érable dans notre communauté. Vous comprendrez que pour un grand nombre de citoyens des municipalités concernées et des municipalités qui jouxtent le territoire d'implantation prévu, ce projet soulève énormément de questions et de préoccupations qui nécessitent la tenue d'audiences publiques. Voici quelques raisons pour étayer notre propos.

1- Un processus d'information inadéquat

Contrairement aux prétentions des élus et du promoteur, la population n'a pas été informée adéquatement de ce projet. Encore une fois, l'ampleur du projet et de ses conséquences sur le territoire et ses habitants commandait une grande quantité d'information claire et transparente.

Par exemple, jamais le conseil municipal de Saint-Ferdinand n'a mené par lui-même une seule assemblée d'information sur ce projet! Jamais les conseils municipaux concernés n'ont publié un seul bulletin d'information, distribué dans toutes résidences de leur territoire, et destiné à expliquer le projet en train de se construire. Jamais le promoteur n'a publié non plus de bulletin d'information lorsque le projet était en phase d'élaboration. Jamais le promoteur n'a présenté de cartes claires indiquant l'emplacement des éoliennes, des chemins d'accès, des résidences existantes et des numéros de lots de terrains, et ce, malgré les demandes répétées des citoyens. Au moment d'écrire ces lignes, ces cartes ne sont toujours pas disponibles... Ni le promoteur actuel ni les précédents, malgré l'importance du projet, n'ont fait parvenir d'invitation par courrier à l'ensemble des citoyens des municipalités concernées pour les réunions qu'ils ont menées.

2- Un processus de consultation inexistant

Les résidents qui sont au cœur du parc éolien projeté n'ont pas été rencontrés pour exprimer leurs avis sur le projet. Que dire de l'ensemble de la population? Aucun sondage n'a été fait, aucune concertation formelle n'a été conduite. La MRC n'a pas jugé opportun de prendre le pouls de l'ensemble de la population par le biais d'une assemblée publique de consultation tel que proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et du Territoire pour les projets éoliens, dans un document déposé par madame Normandeau intitulé : *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*¹.

Par ailleurs, les élus à leur dernière élection en 2005 n'ont pas sollicité de mandat pour procéder à des ententes quelconques concernant des projets éoliens; il y a donc là une certaine forme d'usurpation de pouvoir. Alors, de quelle manière bâtir un projet acceptable socialement, si ceux que cela concerne au premier chef ne sont pas consultés?

¹*Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne*, Gouvernement du Québec, février 2007, page 18.

3- Un impact majeur sur le paysage

Les (50) éoliennes de (450) quatre-cent-cinquante pieds de haut sont prévues être implantées au cœur d'une des plus belles régions du Québec selon Pierre Foglia de la Presse et D'André Désiront du même journal.

SNC-Lavalin distingue (4) unités de paysage dans son étude de caractérisation : des unités de paysage à caractère forestier, lacustre, agricole et les noyaux villageois (p. 305). Selon l'étude d'impact de SNC-Lavalin, des 13 sites identifiés pour effectuer des simulations visuelles des impacts, 8, soit 62%, présenteront des impacts majeurs et 3, soit 23%, des impacts moyens. Pour toutes ces simulations, la firme précise que les modifications seront ressenties pour la durée de vie des éoliennes et que la nature même de la structure de l'éolienne offre peu de possibilités de mesures d'atténuation efficaces pour réduire **totalemment** l'impact visuel sur le milieu. En effet, difficile de cacher **totalemment** des structures de 450 pieds de haut derrière des épinettes qui en font 50!

Dans '*Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement*' document déjà cité, le "gouvernement demande à la MRC d'apporter une attention particulière à la protection, à la gestion et à l'aménagement des paysages de son territoire."² Le gouvernement recommande même, dans ce document à l'intention des élus municipaux, de recourir à une expertise professionnelle reconnue afin d'évaluer de façon appropriée l'impact des projets éoliens. Des citoyens ont demandé à plusieurs reprises que leurs élus municipaux engagent la firme indépendante Ruralys afin d'assurer une intégration réussie des éoliennes dans le paysage.

Qui protège les citoyens lorsque leurs propres élus font fi des recommandations du ministère des Affaires municipales? Comment être certain, en l'absence d'une contre-expertise indépendante, que les choix du promoteur pour l'implantation des éoliennes ne correspondent pas aux seuls critères de rentabilité, laissant pour compte l'intégration et la préservation des paysages de même que les nombreux impacts sur la population locale?

Comment ces structures géantes vont-elles s'harmoniser dans le milieu naturel caractéristique de nos territoires? Comment s'inscrivent-elles dans le respect des usages existants? Comment concilier ces structures industrielles avec la quiétude du lieu de villégiature que constitue le lac William dont les riverains pourront apercevoir jusqu'à 20 éoliennes?

² idem, page 13.

4- L'impact sur la santé

Plusieurs études démontrent que l'exposition aux bruits et infrasons causés par les éoliennes comporte des dangers pour la santé de l'homme pouvant provoquer plusieurs symptômes maintenant reconnus par l'appellation « syndrome de l'éolienne ». Les infrasons (dBC) particulièrement sont ressentis dans le corps comme une vibration et sont reconnus comme étant plus dommageables que les bruits audibles (dBA). L'Ontario va bientôt obliger la réalisation d'études sur les infrasons avant toute implantation de parc éolien.

Nous avons demandé à plusieurs reprises une modification des distances séparatrices basées sur des études nombreuses et crédibles de façon à respecter le droit des citoyens à un environnement sain et sécuritaire. De même, des recherches et études sérieuses sur le bruit doivent être menées ici au Québec par des organismes privés ou publics indépendants, cet aspect étant traité de façon très sommaire dans l'étude d'impact déposée par le promoteur.

Le simple principe de précaution justifie l'arrêt de tout projet éolien en zone habitée, même pour les populations souhaitant ces projets pour des raisons économiques.

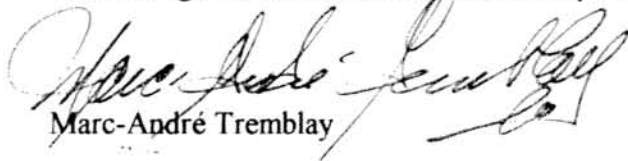
5- L'impact sur l'alimentation en eau potable

De nombreux citoyens répartis sur un grand territoire dépendent de puits et de sources pour leur alimentation en eau potable. Comme l'implantation des éoliennes occasionnera de nombreux travaux dont la création de nouvelles routes, la déforestation de près de cent hectares de forêts sur le faite des montagnes, le dynamitage, le transport durant les travaux, et possiblement après, de matières dangereuses pour ces sources d'eau, le RDDA souligne certains aspects mal évalués dans l'étude d'impact :

- Quelles conséquences auront les nombreux dynamitages sur l'alimentation en eau potable des puits sur le territoire? Quelle garantie fiable donne le promoteur aux citoyens dont l'alimentation en eau potable sera perturbée en quantité ou en qualité à la suite des travaux divers effectués?
- Qui s'assurera de la préservation de l'eau potable, en qualité et en quantité, pour les citoyens concernés? Qui aura la charge d'intervenir à la fois durant les travaux de construction et une fois le site implanté et avec quel mandat, alors que présentement les résidents du secteur Vianney n'ont pas accès depuis juin 2009 à de l'eau potable? Comme l'accès à de l'eau potable de qualité et en quantité suffisante est un enjeu fondamental et concerne les citoyens au plus haut point, il est nécessaire d'avoir des réponses claires à ces questions.

Madame la Ministre, voilà quelques observations et questions qu'adresse le Regroupement pour le développement durable des Appalaches, et voilà pourquoi à son avis des audiences publiques sur l'environnement doivent avoir lieu concernant le projet éolien de l'Érable.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Marc-André Tremblay

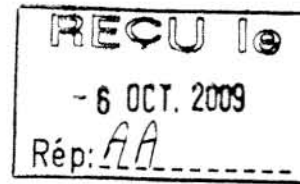
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

No. dossier : _____

Reçu le : 20 OCT. 2009

À conserver : _____ (mois/année)

Après, archiver ou détruire



Plessisville, le 5 octobre 2009

267

CR3.13

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique – Parc éolien de L'Érable

Madame la Ministre,

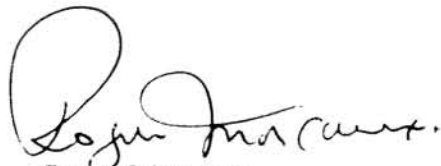
Nous désirons, par la présente, vous adresser une demande d'audience publique sur le projet de parc éolien que désire réaliser la compagnie Éoliennes de L'Érable inc. dans la MRC de L'Érable.

Nous, les propriétaires qui avons consenti des droits d'option au promoteur, possédons des terres dans les trois municipalités concernées, à savoir Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste. Après avoir été contactés par le promoteur, nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les informations qui nous ont été transmises. Nous avons donc acquis la certitude que ce projet d'envergure pour la région possède une très grande valeur économique et qu'il est porteur d'avenir pour les générations futures de notre région. Nous sommes également convaincus qu'il contribuera au maintien, voire au développement de l'économie régionale tout en produisant une énergie propre et renouvelable.

Le projet, qui est connu depuis 2005 dans la région, a récemment fait l'objet d'une opposition qui s'est levée à la suite de la diffusion de rumeurs fausses et de déclarations trompeuses. Ainsi, les caractéristiques avantageuses de ce parc à établir sur une topographie particulière, la dispersion des éoliennes et la technologie ultramoderne utilisée qui feront de ce parc l'un des mieux conçus au monde n'ont jamais pu être connues du grand public, et ce, à cause du caractère houleux et indéniablement manipulé des séances d'information.

Nous désirons donc que tous les détails du projet puissent être exposés dans un climat serein où tous ceux qui le désirent pourront s'exprimer dans le respect de leurs opinions. C'est pour cette raison, Madame la Ministre, que nous souhaitons que ce projet puisse être examiné dans le cadre d'une audience publique où l'ordre et le respect seront assurés.

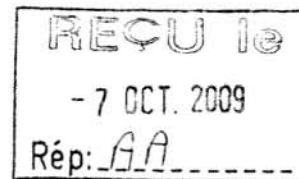
Agréez, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.



Roger Marcoux,
Porte-parole des propriétaires

Pièces jointes : Listes des membres du regroupement des propriétaires

St-Ferdinand, le 5 octobre 2009



Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143

267

CR3.14

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Objet: demande pour la tenue d'un BAPE dans le cadre du projet d'implantation d'un parc industriel d'éoliennes dans la région de Vianney, Ste Sophie, St-Ferdinand

Dans la spirale de votre récent Congrès dans lequel votre Parti a annoncé son projet de surtaxer la population du Québec, nous vous demandons d'organiser la tenue d'une audience du BAPE pour que la population de notre région puisse faire entendre son cri d'alarme à cette décision de mettre de l'avant un projet d'implantation d'un parc industriel d'éoliennes, décision prise en catimini et contre une large partie de la société des hommes et des femmes d'ici.

Voilà pourquoi nous voulons un BAPE, pour vous démontrer que ce projet de parc industriel d'éoliennes n'est qu'une manoeuvre pour encore une fois faire payer le/la citoyen/ne du Québec pour enrichir une flopée d'intermédiaires sous prétexte que dans un avenir rapproché nous allons devenir tellement riches grâce à ce trésor d'énergie verte que nous ne pourrons plus distinguer la couleur des billets qui nous envahiront lors de la tornade de la prochaine reprise qui bien sûr aura lieu sur la terre du Québec grâce à cette énergie disponible sur toutes les collines venteuses du Québec.

Pour questionner le projet financier qui propose un jeu d'enrichissement privatisé grâce aux recettes garanties par le mandataire au promoteur et un déficit public pour la société des hommes et des femmes d'ici qui, en se voyant imposer des coûts d'achat de la production à un prix de complaisance, devra en plus subir les frais d'une augmentation pour l'utilisation du service essentiel et nécessaire de l'électricité.

Parce que ce projet, dans l'état d'exacerbation dans laquelle il met la population de notre région, souffre, hors de tout doute, d'un déficit démocratique extrême que nous avons pour projet de corriger.

Pourrons-nous stopper cette machine affairiste et productiviste? Ce qui importe c'est de dire la réalité des choses et laisser l'Histoire qualifier ceux et celles qui n'auront pas réagi aux conséquences dramatiques d'une telle implantation.

À cette occasion, nous vous annonçons que nous ne nous contenterons pas de questions pour cirer les pompes du promoteur en ne participant qu'à peaufiner l'étude du consultant du promoteur du mandataire du délégué des organisations du grand capital universel.

Car ce n'est pas le seul BAP E qui devrait nous entendre, mais un BAP CO, un BAP CUL, un BAP TRAN, un BAP RN, un BAP SAN, un BAP HISTO, un BAP SOCIO, un BAP FIN tellement ce projet bouleverse l'environnement, l'écologie, la culture, le transport, les ressources naturelles, l'histoire, la société des hommes et des femmes.

À cette occasion nous en profiterons pour déposer un Mémoire en forme d'impromptu qui vous décrira ce que nous percevons de cette mascarade inutile, sans joie et qui nous fait honte.

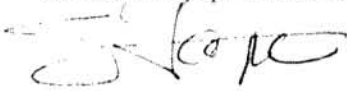
POUR LIBÉRER LE VENT- impromptu en forme de réflexions

"Si nous prenons la peine d'installer l'urgence ce n'est pas pour que le gardeur de ce trésor qui va se perdre si nous gardons le silence s'enfuie parce que nous laisserions planter dans nos paysages-têtes ces vire vents qui hypnotisent et endorment."

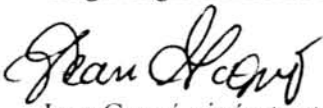
L'état dans lequel ce projet entraîne la population de cette région était prévisible compte tenu des enjeux.

Sachez "qu'il n'est pas question de laisser tomber notre espérance" (Gaston Miron) et que si "la confiance est le trésor des peuples" (Allan Ginsberg), nous vous annonçons que nous changeons de mot de passe.

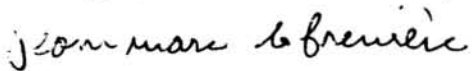
Merci de l'attention et au plaisir de participer au questionnement de ce projet inacceptable et anti-social dans la forme qu'il nous est imposé.



Serge Gagné, cinéaste et producteur indépendant :



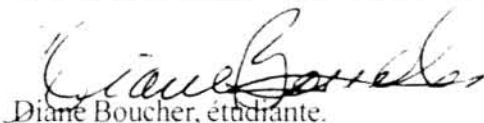
Jean Gagné, cinéaste et monteur indépendant



Jean-Marc La Frenière, poète



Elena Acero, cinéaste et productrice indépendante



Diane Boucher, étudiante.

Ps. Si vous voulez redorer la démocratie dans ce projet d'implantation, laissez donc le BAPE jouer un rôle de médiateur. Lui saura vous confirmer, dans le langage que vous aimez, l'état dans lequel se trouve cette région. Si vous êtes vraiment ministre d'un développement responsable vous serez la première à courir à votre cabinet de crise pour proposer son arrêt immédiat.



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église
Sainte-Hélène-de-Chester, Québec, G0P 1H0
téléphone 819-382-2650 télécopieur 819-382-9933
courriel : municipalite@sainte-helene-de-chester.ca

REÇU le

- 7 OCT. 2009

Rép: *AF*

Sainte-Hélène-de-Chester, le 5 octobre 2009

267

CR3.15

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Cabinet du ministre

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet Éoliennes de l'Érable

Madame,

Par la présente, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester vous souligne son intérêt, à une demande d'audience publique, concernant le projet Éoliennes de l'Érable.

Nous sommes un village voisin de St-Ferdinand d'Halifax et considérons, les impacts majeurs sur le paysage comme un frein à notre développement.

En espèrent que cette courte missive satisfasse votre attention veuillez madame, recevoir l'expression de nos sentiments les plus honnêtes.


Isabelle Forgues
Directrice général
de la municipalité
Sainte-Hélène-de-Chester



Chantal Mathieu, Raphaël Morin

267

CR3.16

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

lundi 5 octobre 2009

6211-24-020

Madame la Ministre Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675 Boul. René Lévesque Est, 30^{ième} étage
Québec, G1R 5V7

Madame la Ministre Beauchamp,

Nous résidons à Ste-Sophie D'Halifax depuis dix ans. Nous sommes une petite famille de cinq personnes qui vivent de l'agriculture dans le futur parc éolien de l'Érable.

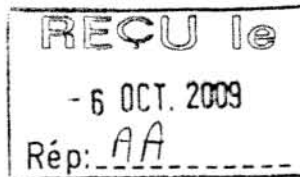
Comme résidents nous demandons une audience publique concernant le projet éolien de l'Érable. Le motif de notre demande est que nous considérons :

- Ne tient pas compte des préoccupations des gens vivant dans le futur parc éolien
- Que le projet a été monté sans consultation et sans règle, ce qui a semé la bisbille dans la région
- Que le gouvernement n'a pas tenu compte des recommandations du BAPE, disant que les projets éoliens ne devraient pas être construits en zone habitée.

Considérant que plusieurs questions sont restées sans réponses et que le projet tel qu'il est proposé nous semble inacceptable du point de vue social, nous croyons avoir les raisons suffisantes pour demander une audience publique auprès de vous, Madame la Ministre.

Sincères salutations,


Chantal Mathieu, Raphaël Morin

St-Ferdinand, 6 octobre 2009

267

CR3.17

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Madame Line Beauchamps
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de L'environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet éolien de L'Érable

Madame,

L'annonce par la société Hydro-Québec du projet de développement éolien de la société Énerfin dans la Municipalité régionale du comté de L'Érable, soit St-Ferdinand, Ste-Sophie et St-Pierre-Baptiste me préoccupe au plus haut point.

En 1994 j'ai ouvert un salon de coiffure en milieu rural afin d'offrir à la population locale un service de proximité. Or notre résidence dans laquelle se trouve ce service est situé au cœur de ce méga parc industriel de 50 éoliennes. Vingt deux éoliennes de 400 à 450 pieds de hauteur sont prévues tout autour de notre résidence.

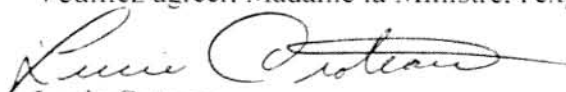
Ce projet éolien viendrait mettre en péril l'existence même de mon commerce qui est mon principal revenu. On nous annonce que sur une période de deux ans, entre 7h00 et 19h00, à chaque jour des travaux gigantesques seront effectués en vue d'ériger ces tours: grues, pelles mécaniques, dynamitages, fardières et passage de camions lourds aux 10 minutes, la poussière des chemins et tout le bruit.

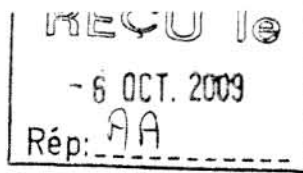
La fidélisation d'une clientèle stable demande beaucoup de temps et d'énergie et je considère que ce méga chantier risque de compromettre sérieusement l'accès de mon commerce et pourrait même aller jusqu'à provoquer la fermeture de celui-ci. Ma clientèle va-t-elle continuer à faire de nombreux détours et attentes interminables derrière ce lourd trafic inhabituel sur nos routes alors que les deux tiers de mes clients proviennent de St-Ferdinand situé à 10 km., de Ste-Hélène et des environs.

De plus, depuis l'annonce de ce projet, la vie calme et paisible que nous connaissions est devenue un véritable enfer, le déchirement social est profondément ancré et perturbe mes relations avec mes amis, mes voisins et dans ma famille. J'ai l'impression qu'on nous a volé une partie importante de ma vie.

Madame la Ministre, voilà mes préoccupations et de ce fait je demande d'être entendue en audience publique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Lucie Croteau
Coiffure Fine Boucle



267

CR3.18

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

St-Ferdinand, 6 octobre 2009

Madame Line Beauchamps
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de L'environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audience publique pour le projet éolien de L'Érable

Madame,

L'annonce par la société Hydro-Québec, du projet de développement éolien de la société Énerfin, dans la Municipalité régionale du comté de L'Érable, nous préoccupe au plus haut point. Il faut dire, que Le Jardin de vos Rêves, dont nous sommes propriétaires depuis 1975, se situe au cœur de ce projet éolien industriel.

Des tours, au moins 12, de 450 pieds de hauteur, sont prévues tout autour du jardin. Le jardin, tout comme le paysage qui l'entoure, sont encensés dans tous les témoignages des milliers de personnes qui l'ont visité depuis son ouverture au public en l'an 2000. De plus, un livre du jardin publié en 2007 chez Bertrand Dumont éditeur et vendu à 4000 exemplaires fait éloge des merveilleux paysages de la région.

Le jardin est d'abord un lieu de ressourcement et de contemplation qui va bien au delà de la vocation horticole. Des fenêtres y sont aménagées pour admirer le paysage emprunté. Cette reconnaissance va au delà des frontières et est exprimée dans un site web européen: internaute magazine, comme un incontournable dans les mythiques Appalaches.

Ce projet éolien viendrait mettre en péril l'existence même de ce jardin de recueillement. Les travaux gigantesques: grues, pelles mécaniques, dynamitages, le passage de camions lourds aux 10 minutes, la poussière des chemins et tout le bruit que ce méga chantier apportera, risque de compromettre l'ouverture du jardin pendant les deux années prévues des travaux, soit 2010-2011.

Comment ces structures géantes peuvent-elles s'harmoniser dans notre décor enchanteur et comme fond de scène au jardin...Les gens de partout au Québec vont-ils continuer à faire des heures de route pour venir se ressourcer dans ce jardin, ce havre de paix ou plutôt fuiront-ils ces montagnes désormais meurtries à jamais

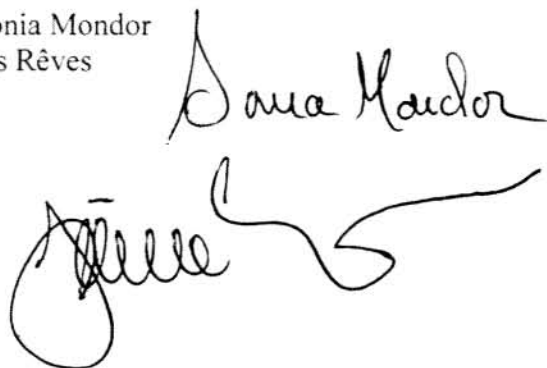
N'y perdrons nous pas toute l'âme présente dans ce jardin qui a mis tant d'années à s'installer... Ce jardin nous a pris 35 ans à construire avec l'aide d'une centaine de jardiniers que nous avons formés. L'œuvre de toute une vie est menacée d'extinction, au profit de considérations économiques.

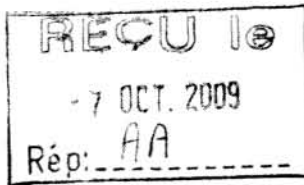
Jusqu'où irons nous dans la tourmente...
Quelle vision avons-nous de l'occupation du territoire...

Madame la Ministre, voilà nos préoccupations et questions que nous nous posons et de ce fait nous demandons d'être entendus en audience publique.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pierre Séguin Sonia Mondor
Les Jardins de vos Rêves

The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is 'Sonia Mondor' written in a cursive, flowing style. Below it is another signature, which appears to be 'Pierre Séguin', also in a cursive style with a large, prominent initial 'P'.



St-Ferdinand (Vianney), 6 octobre 2009

267

CR3.19

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Mme Line Beauchamp
675, boulevard René-Lévesque Est, 30e étage,
Québec (Québec)
G1R 5V7

Re : Consultation du BAPE dans le cadre du Projet Éolien de l'Érable.

Je suis un résidant de Vianney qui aura des éoliennes autour de moi. Je sollicite une audience parce que moi et les gens autour de moi qui devront vivre avec celles-ci dans leur paysage n'ont pas été considérés. Ils ne le sont toujours pas d'ailleurs puisque le promoteur brandit un sondage sur de *petites* éoliennes en Gaspésie (qui montre que les 22% qui les voient sans compensation de leur résidence sont les 22% qui n'en veulent pas) pour convaincre l'audience que le monde en veut, lors de la soirée du BAPE le 16 septembre dernier, sans dire que c'est uniquement ainsi que si on consulte les gens qui ne les auront pas dans leur arrière-cour. Tout le monde veut des éoliennes pour l'énergie, et ils n'ont rien contre s'ils ne les voient pas dans leur paysage, c'est un fait.

Seulement, justement, ces gens-là ne payent pas le prix inestimable de voir leur environnement champêtre industrialisé. **Les gens qui ne les auront pas dans leur village n'ont pas le droit de décider pour ceux qui devront véritablement les vivre avec.** Ce sont ceux qui les auront dans leur village (Vianney) qui sont ceux qui doivent décider.

Comme vous le savez, des ~50/52 éoliennes du parc de l'érable, **la plus grande majorité va se retrouver dans un petit hameau appelé Vianney**, qui n'est peut-être plus qu'une paroisse depuis la fusion mais qui est une collectivité dynamique; ils portent le plus lourd fardeau de l'aménagement des futures éoliennes industrielles d'Énerfin, parce que la ville de St-Ferdinand, qui, elle, n'aurait jamais accepté d'éolienne dans son propre environnement, n'a aucun scrupule à nous les imposer sans nous demander notre avis; il devrait aller de soi que les Viannois seuls ont voix au chapitre, que **ces derniers doivent avoir droit à une part des profits gargantuesques consentis à la multinationale étrangère par votre gouvernement**, car ce sont eux qui en subiront les conséquences, dont plusieurs ne sont pas encore

complètement estimées puisque les gens qui habitent dans les parcs actuels (en deçà de 10Km d'une éolienne) ont des maux qui sont attribuables aux éoliennes. Les gens de Vianney **doivent seuls décider si ils sont prêts à les accueillir.**

Cela doit être dans les critères du gouvernement. Ils doivent se faire offrir une compensation (*situable à \$15,000 par résidence par année pour ceux qui sont propriétaires résidentiels, sans regard à la valeur de leur maison, prix qu'un tel paysage unique par sa richesse et sa diversité biologique dans le Québec avec les avantages du centre du Québec vaudraient après 20 ans de redevances, s'il s'en trouvait encore de tels emplacements uniques ce qui n'est pas assuré*), afin que Vianney puisse se prononcer sur le sacrifice de la paix et la beauté de son écosystème naturel en échange de ce qui ne représenterait un montant forfaitaire, qui n'est tout compte fait qu'une portion dérisoire des profits qui seront envoyés en Espagne, car c'est leur univers qui sera complètement chamboulé pour au moins une génération. C'est un scandale que cette conspiration municipale d'utiliser les gens qui ont fusionné avec eux comme des vaches dans le champ, sans respecter leur opinion. D'autre part, peut-être cette population de Vianney voudra-t-elle considérer ses options alternatives, comme l'éolien communautaire, à ce compte-là. C'est leur droit.

Mais ne rien leur offrir comme c'est le cas maintenant, ni leur donner le choix comme si cette décision ne leur appartenait pas, est absolument injuste et intolérable.

J'espère que madame la vice-première ministre ne voulait pas dire que la communauté qui ne sera pas incommodée de par leur localisation parce qu'elle ne sera pas située dans leur environnement immédiat pourraient renverser l'opinion de ceux qui devront les subir quand elle parlait d'acceptation dans la communauté, car ce ne sont pas à ceux qui n'en auront pas les inconvénients à prendre cette décision pour les Viannois, n'est ce pas ? Seuls ceux qui vont véritablement subir les inconvénients et les conséquences doivent en prendre la responsabilité.

Bref, il faut qu'il y ait un développement équitable garanti pour ceux qui pourraient voir les atours de... leurs alentours, sacrifiés. Et surtout ça ne doit pas être une simple compensation automatique sans référendum, il faut donner le choix aux véritables résidents de ce village de décider, avec des avantages pécuniaires équitables, si développement il doit y avoir. Pas à ceux qui ne sont pas de Vianney et n'ont pas d'intérêt dans son paysage ! Pour le moment, la plupart de ceux qui ont des terres à bois à Vianney et qui ont signé n'habitent pas Vianney. Ce sont des spéculateurs. Bien sûr que les gens qui ne vivent pas ici n'auront pas d'objection (cela ne veut pas dire


que ceux qui sont véritablement pris avec celles-ci sont d'accord). Il faut que les Viannois seuls décident eux-mêmes pour les éoliennes qui leurs seront imposées afin que soient respectés la lettre et l'esprit de la déclaration de la vice-première ministre concernant l'acceptation par le milieu. Seulement alors y aurait-il un minimum de considération humaine pour les gens qui sont les victimes de cette industrialisation sauvage.

J'aimerais ajouter quelque chose concernant l'orientation du gouvernement dans ce développement en régions, mais cela est un débat de fond qui ne touche peut-être pas le cadre de cette consultation. Je dirai seulement que cette implantation de l'éolien au Québec devrait logiquement avoir lieu dans le Nord, vers la Baie James, avec des éoliennes nordiques, comme le projet qu'avait proposé la compagnie Siemens. Là-bas, si on incluait une nouvelle règle imposant aux éoliennes industrielles une distance minimum de 10 km de toute résidence (en fonction du principe de précaution de la loi du développement durable au Québec qui serait conforme aux inconvénients encore mal expliqués par la science conventionnelle que subissent les résidents de parcs éoliens), cela serait facilement réalisable. Dans un environnement non-résidentiel comme celui des vastes plaines de toundra autour des installations de la Baie James, cela serait moins brutal, moins sauvage comme développement. Cela serait préférable sur le point de vue rendement énergétique également. Les vents sont beaucoup plus forts là-bas. Mais la question est, est-ce que le BAPE peut remettre en question les priorités du gouvernement.

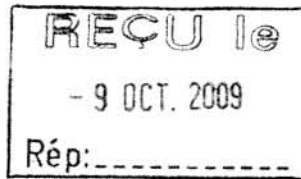
En tout cas, dans l'immédiat, je crois avoir démontré qu'il faut faire cesser ce projet si les gens de Vianney eux-mêmes ne sont pas compensés et ne sont pas appelés à se prononcer formellement. Jusqu'à maintenant, *ils ont été traités misérablement et ignorés.* Ce sont surtout des spéculateurs fonciers et leurs sympathisants qui sont pour ce projet à Vianney, pas ceux qui y habitent et qui vont théoriquement vivre avec sans compensation. St-Ferdinand n'aura pas à vivre avec, ils ne devraient pas décider pour les gens de Vianney. Il est important de commencer par reconnaître l'existence des Viannois et les respecter. **Sinon, le projet ne peut aller de l'avant.**

Voilà la raison pour laquelle je sollicite une audience du BAPE.

Merci beaucoup.


Jean Guernon,

St-Ferdinand, 6 Octobre 2009



267

CR3.20

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Mme Lise Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart
675 Boulevard René Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Qué. G1R 5V7

Objet : Demande d'audiences publiques pour le Projet Éolien de l'Érable.

Madame,

Je suis un citoyen résident de St-Ferdinand depuis plus de trente-deux ans.

Ma résidence est situé en plein milieu du futur parc éolien projeté.

Ma conjointe et moi avons plusieurs appréhensions et de grandes inquiétudes concernant l'implantation possible de ce méga parc industriel éolien en milieu habité.

Nos nombreuses inquiétudes demeurent malgré les multiples questions adressées à nos élus et au promoteur, la société Enerfin ainsi qu'après la lecture des études d'impacts effectué par la firme SNC Lavallin.

En voici quelques-unes :

Il n'y a eu à notre avis aucune considération par nos élus du document émis par le gouvernement du Québec en Février 2007 « Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne ».

On y dit pourtant « Les projets proposés devront respecter les conditions indispensables à un développement durable, ce qui implique notamment qu'ils soient socialement acceptable par la population concernée »

Lors de la séance du conseil de juillet dernier, tenue à St-Ferdinand, à notre demande, aucun de nos élus, y compris le Maire qui est aussi Préfet de la M.R.C. de l'Érable, n'a été capable de faire référence à aucun des 16 principes de la loi sur le développement durable.

Nous considérons inacceptable qu'à l'étape actuelle du projet, très peu d'informations complètes, précises et surtout objectives n'aient été transmises et qu'aucune réelle consultation n'ait été effectué auprès de l'ensemble des citoyens riverains du parc qui, comme nous sont les plus concernés.

Comment peut-on dire que ce projet prend en considération « l'amélioration de la qualité de vie des personnes » laquelle est pourtant au centre des préoccupations relatives au développement durable, alors que : Aucune étude de caractérisation du paysage n'a été réalisé avant de déterminer l'emplacement des éoliennes.

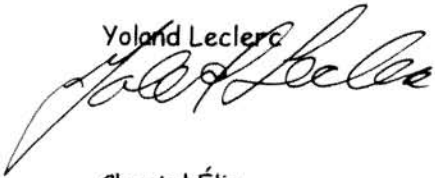
Le rapport des études d'impacts (Annexe D, p.12) parle d'impacts majeures pour plusieurs secteurs habités où les éoliennes encerclent les résidents et où il y a saturation du paysage et du même souffle, en conclu que l'impact visuel est faible parce-que déterminer en fonction de l'ensemble du territoire.

Il y a aussi et surtout la non acceptabilité sociale de ce projet qui est de jour en jour de plus en plus évidente et l'insoutenable déchirure sociale dont vous avez sans doute eu écho.

Nous vous demandons donc la tenue d'audiences publiques pour permettre de faire enfin la lumière sur ce projet industriel éolien en milieu agricole et habité et ainsi donner à l'ensemble des citoyens la possibilité de s'exprimer, d'être entendu et par dessus tout d'être considéré.

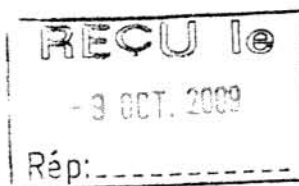
Espérant Madame la ministre que vous répondiez favorablement à notre demande, soyez assuré de notre plus haute considération.

Yoland Leclerc

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Yoland Leclerc', written in black ink.

Chantal Élie

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Chantal Élie', written in black ink.



St-Ferdinand, 6 octobre 2009

267

CR3.21

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Projet éolien de L'Érable - Demande d'audiences publiques

Madame,

Dans le cadre de l'appel d'offre de 2000 MW, Hydro-Québec a retenu en mai 2008 la soumission de l'entreprise Enerfin pour construire un méga parc éolien de 50 turbines de 450 pieds de hauteur sur la crête des montagnes de St-Ferdinand, Ste-Sophie et St-Pierre-Baptiste. Cette concentration de structures industrielles dans notre milieu nous préoccupe au plus haut point.

En effet, le Centre de ski de fond « La Clé des Bois » de St-Ferdinand est un organisme à but non lucratif offrant à la population locale un sport d'hiver relié à l'activité physique grâce à un réseau complet de sentiers de ski de randonnée et la présence d'un parc éolien industriel dans et à proximité des sentiers compromet grandement sa mission récréo-touristique.

Considérant que l'une des missions du Centre de ski de fond « La Clé des Bois » est de faire découvrir et expérimenter une nature sauvage, des panoramas grandioses, la diversité des milieux naturels et agri forestiers ainsi que l'équilibre avec le patrimoine bâti. L'impact visuel majeur d'un parc industriel éolien vient en totale contradiction avec ce que recherche notre clientèle

Considérant que plusieurs structures sont prévues dans ou à proximité du sentier principal reliant St-Ferdinand au secteur Vianney, ce sentier étant le plus fréquenté et le plus apprécié par notre clientèle, la perte de ce sentier porterait un dur coup à l'achalandage de notre Centre et mettrait en danger sa survie même. Le déplacement de ce sentier de la crête vers les flancs de la montagne en enlèverait tout attrait et est difficilement réalisable dû à la présence d'érablière sur tube et ne constitue en aucun cas une mesure d'atténuation à l'impact visuel majeur sur le paysage.

Considérant que chaque année des skieurs, provenant de l'extérieur de la région, ébahis et conquis par la beauté de nos paysages, s'informent de la disponibilité de résidences ou terrains à vendre sur le territoire de St-Ferdinand. Nous croyons que l'implantation d'un parc industriel éolien en milieu habité va à l'encontre de cette attirance pour notre région et décourage la venue de nouveau résidents.

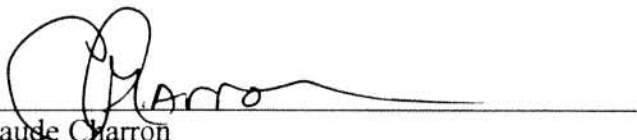
Considérant la mission sociale, communautaire et économique du Centre de ski de fond « La Clé des Bois » nous croyons que la baisse prévue de l'achalandage pouvant occasionner une fermeture ou un ralentissement important constitue une perte inestimable pour la communauté et est symptomatique d'une dégradation de la qualité de vie de ses résidents.

Considérant l'écoute déficiente des autorités locales et du promoteur concernant la problématique de la cohabitation du Centre de ski de fond avec un parc éolien industriel en milieu habité, nous concluons à une incompatibilité entre la poursuite normale des activités de ski de randonnée et l'implantation d'un méga parc éolien sur le même territoire.

Considérant que plusieurs membres de « La Clé des Bois s » sont actifs à démontrer les impacts négatifs du projet éolien de l'Érable non seulement pour le Centre de ski de fond mais également pour toute la communauté. En réaction, plusieurs propriétaires ont retiré le droit de passage sur leur terrain mettant en péril l'existence du Centre de ski de fond et démontrant ainsi une fois de plus la non acceptabilité sociale de ce projet qui ne cesse de diviser la population.

Pour toutes ces raisons Madame la Ministre nous demandons à participer aux audiences publiques du BAPE concernant le projet éolien de l'Érable.

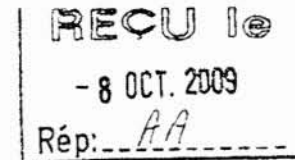
Veillez recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments



Claude Charron

Coordonnateur Centre de ski de fond « La Clé des Bois » de St-Ferdinand

Claude Charron



267

CR3.22

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Victoriaville, le 7 octobre 2009

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur (418)643-4143

**Objet : Demande d'audience publique
Projet Parc éolien dans d'Érable**

Monsieur le Ministre,

La Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable demande une audience publique au sujet du projet du Parc éolien dans l'Érable.

La Chambre de commerce et d'industrie a comme mission principale de développer des actions concertées favorisant le développement économique et social de son groupe de membres et de travailler ensemble à l'avancement des entreprises qu'elle représente.

La Chambre existe également avant tout comme porte-parole collectif des entreprises, petites et grandes, issues du domaine manufacturier, du secteur commercial, des services et de l'agriculture dans le but de pratiquer une influence sur les instances décisionnelles afin d'améliorer la vie économique d'ici et d'assurer LA LIBERTÉ D'ENTREPRENDRE.

C'est pourquoi elle est persuadée que cette audience publique dans le projet Parc éolien dans l'Érable pourrait faire avancer le dossier dans notre région.

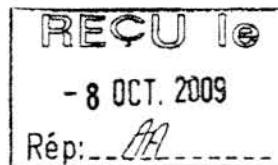
Vous pouvez contacter Marie-France Béliveau par courrier, à la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable, au 122, rue de l'Aqueduc, à Victoriaville, Québec, G6P 1M3, par téléphone au 819-758-6371 ou par courriel au mfbeliveau@ccibfe.com.

Espérant avoir une réponse positive dans un avenir rapproché, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marie-France Béliveau', written in a cursive style.

Marie-France Béliveau



6 octobre 2009

Ste-Hélène-de-Chester

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique au BAPE pour le projet éolien de l'Érable

Madame,

La présente est pour vous informer que je crois nécessaire une demande d'audience publique pour le projet éolien de l'érable. J'habite Ste-Hélène-de-Chester, le village avoisinant Vianney, depuis maintenant 8 ans et je m'inquiète sérieusement de l'impact d'un tel projet dans notre région.

Je fréquente cette région depuis plus de 13 ans et je l'ai choisie comme lieu de vie pour la beauté des paysages et le calme qui y règne. Savez-vous que l'étude d'impact démontre clairement que les *citoyens de Ste-Hélène-de-Chester auront en vue plus de 40 éoliennes de 450 pieds de haut*. La majorité des éoliennes implantées sur le territoire de Vianney sont situées sur la limite de notre municipalité. Notre environnement visuel et sonore sera directement affecté par ce projet.

L'instauration de ce méga-parc éolien en pleine zone habitée, au cœur des Appalaches, *va à l'encontre de nombre de principes sur lesquels s'appuie votre politique de développement durable*. Ces structures géantes affecteront à jamais le paysage. Les paysages des montagnes couvertes de forêts, les panoramas à perte de vue, les vallons et les vallées, voilà pourquoi je suis ici et veux y demeurer. *Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées*. Plus clairement, elles se dresseraient sur la crête des montagnes. Elles seraient une importante source de pollution visuelle. Elles défigureraient la région. Si un tel projet a lieu, je quitterai cette région qui m'est si chère. La population n'a pas été consultée et parce que quelques propriétaires fonciers ont accepté la construction de ces éoliennes sur leur terre, une région entière se retrouve à subir les effets néfastes d'un tel projet.

De plus, dans ce projet éolien, la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences nous inquiète sérieusement. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante. De plus ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; alors comment pouvons-nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ? Nous résidons dans une vallée qui a la particularité de produire de l'écho. Ce phénomène n'a aucunement été tenu compte dans la planification des sites d'implantation ; au contraire il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines résidences.

Le ministère de l'environnement de l'Ontario s'apprête à légiférer des distances séparatrices de 1 km et tout projet de 26 turbines et plus, situé à 1.5 km d'une résidence, devra faire l'objet d'une étude de bruit et les infrasons (DBC) devront être évalués. Par ailleurs, l'Académie Nationale de Médecine de France et la United Kingdom Noise Association recommandent une distance séparatrice de 1.5 kilomètre. Une autre étude française, du Docteur Marjolaine Villey-Migraine (« Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes »), préconise une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné.


En plus, le projet éolien de l'Érable nécessitera des travaux de construction d'environ *35 km de nouvelles routes* dans 4 rangs. Les opérations de *dynamitage, d'excavation, et de nivelage*, associées à ces travaux, peuvent *affecter les cours d'eau, les milieux humides, les puits et les prises d'eau*, dont

celles de l'ex hôpital St-Julien situées à proximité de plusieurs éoliennes. Quelles garanties avons-nous que le dynamitage des chemins et des bases d'éoliennes n'affectera pas ces réserves ? Il y a tout lieu de croire que le fractionnement de la roche mère, combiné au déboisement et à la construction de chemins d'accès, aura un impact direct sur la direction et la quantité des veines, sources et ruisseaux. **Les secteurs ciblés n'ont pas fait l'objet d'études hydrogéologiques sérieuses de la part de la firme SNC Lavallin, engagée par le promoteur Enerfin.**

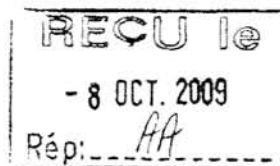
En plus il me semble important de vous mentionner que ce projet a divisé notre population. Il y a une détérioration évidente du climat social. Il y a même intimidation, menaces et vandalismes.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, je considère que le projet éolien de l'Érable nécessite une audience publique au BAPE.

En espérant que vous porterez une oreille attentive à ma demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Geneviève Perron



6 octobre 2009

Ste-Hélène-de-Chester

267

CR3.24

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Objet : demande d'audience publique au BAPE pour le projet éolien de l'Érable

Madame.

La présente est pour vous informer que nous croyons nécessaire une demande d'audience publique pour le projet éolien de l'érable. Nous habitons à Ste-Hélène-de-Chester, le village avoisinant Vianney, depuis maintenant 8 ans et nous nous inquiétons sérieusement de l'impact d'un tel projet dans notre région.

Nous fréquentons cette région depuis plus de 13 ans et nous l'avons choisie comme lieu de vie pour la beauté des paysages et le calme qui y règne. Savez-vous que l'étude d'impact démontre clairement que les *citoyens de Ste-Hélène-de-Chester auront en vue plus de 40 éoliennes de 450 pieds de haut*. La majorité des éoliennes implantées sur le territoire de Vianney sont situées sur la limite de notre municipalité. Notre environnement visuel et sonore sera directement affecté par ce projet.

L'instauration de ce méga-parc industriel éolien en pleine zone habitée, au cœur des Appalaches, *va à l'encontre de nombre de principes sur lesquels s'appuie votre politique de développement durable*. Ces structures géantes détruiront à jamais le paysage. Les paysages des montagnes couvertes de forêts, les panoramas à perte de vue, les vallons et les vallées, voilà pourquoi nous sommes ici et voulons y demeurer. *Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées*. Plus clairement, elles se dresseraient sur la crête des montagnes. Elles seraient une importante source de pollution visuelle et sonore. Elles défigureraient la région. Si un tel projet a lieu, nous quitterons comme bien d'autres cette région qui nous est si chère. La population n'a pas été consultée et parce que quelques propriétaires fonciers (dont certains ne résident même pas sur les lieux) ont accepté la construction de ces éoliennes sur leur terre, une région entière se retrouve à subir les effets néfastes d'un tel projet.

De plus, dans ce projet éolien, la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences nous inquiète sérieusement. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante. De plus ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; alors comment pouvons-nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ? Nous résidons dans une vallée qui a la particularité de produire de l'écho. Ce phénomène n'a aucunement été tenu compte dans la planification des sites d'implantation ; au contraire il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines résidences.

Le ministère de l'environnement de l'Ontario s'apprête à légiférer des distances séparatrices de 1km et tout projet de 26 turbines et plus, situé à 1.5km d'une résidence, devra faire l'objet d'une étude de bruit et les infrasons (DBC) devront être évalués. Par ailleurs, l'Académie Nationale de Médecine de France et la United Kingdom Noise Association recommandent une distance séparatrice de 1.5 kilomètre. Une autre étude française, du Docteur Marjolaine Villey-Migraine (« Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes »), préconise une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné. Nous comprenons mal que votre ministère fait fief de toutes ces études et de ces expériences vécues.

En plus, le projet éolien de l'Érable nécessitera des travaux de construction d'environ *35 km de nouvelles routes* dans 4 rangs. Les opérations de *dynamitage, d'excavation, et de nivelage*, associées à ces travaux, peuvent *affecter les cours d'eau, les milieux humides, les puits et les prises d'eau*, dont celles de l'ex hôpital St-Julien situées à proximité de plusieurs éoliennes. Quelles garanties avons-nous que le dynamitage des chemins et des bases d'éoliennes n'affectera pas ces réserves ? Il y a tout lieu de croire que le fractionnement de la roche mère, combiné au déboisement et à la construction de chemins d'accès, aura un impact direct sur la direction et la quantité des veines, sources et ruisseaux. **Les secteurs ciblés n'ont pas fait l'objet d'études hydrogéologiques sérieuses de la part de la firme SNC Lavallin, engagée par le promoteur Énerfin.**

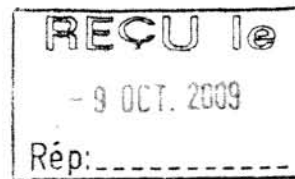
En plus il me semble important de vous mentionner que ce projet a divisé notre population. Il y a une détérioration évidente du climat social. Il y a même intimidation, menaces et vandalismes.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, je considère que le projet éolien de l'Érable nécessite une audience publique au BAPE.

En espérant que vous porterez une oreille attentive à notre demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.


Lily Côté et


Michel Perron



Montréal, 7 octobre 2009

267

CR3.25

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Objet : demande d'audience publique au BAPE pour le projet éolien de l'Érable

Madame,

La présente est pour vous informer que je crois nécessaire une demande d'audience publique pour le projet éolien de l'érable. Je fréquente cette magnifique région depuis plusieurs années. Je passe mes vacances à St-Fortunat, un village avoisinant St-Ferdinand. Je m'inquiète sérieusement de l'impact d'un tel projet sur cette région.

J'ai choisi cette région comme lieu de vacances pour la beauté des paysages et le calme qui y règne. Savez-vous que l'étude d'impact démontre clairement que les *citoyens de Ste-Hélène-de-Chester (village voisin de St-Fortunat) auront en vue plus de 40 éoliennes de 450 pieds de haut*. La majorité des éoliennes implantées sur le territoire de Vianney sont situées sur la limite de cette municipalité. L'environnement visuel et sonore sera directement affecté par ce projet.

L'instauration de ce méga-parc éolien en pleine zone habitée, au cœur des Appalaches, va à l'encontre de nombre de principes sur lesquels s'appuie votre politique de développement durable. Ces structures géantes affecteront à jamais le paysage. Les paysages des montagnes couvertes de forêts, les panoramas à perte de vue, les vallons et les vallées, voilà pourquoi je fréquente cette région. Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées. Plus clairement, elles se dresseraient sur la crête des montagnes. Elles seraient une importante source de pollution visuelle. Elles défigureraient la région.

De plus, dans ce projet éolien, la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences m'inquiète sérieusement. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante. De plus ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; alors comment pouvons-nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ? La vallée du village de Sainte-Hélène- de-Chester a la particularité de produire de l'écho. On a n'a aucunement tenu compte de ce phénomène dans la planification des sites d'implantation ; au contraire il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines résidences.

Le ministère de l'environnement de l'Ontario s'apprête à légiférer des distances séparatrices de 1km et tout projet de 26 turbines et plus, situé à 1.5km d'une résidence, devra faire l'objet d'une étude de bruit et les infrasons (DBC) devront être évalués. Par ailleurs, l'Académie Nationale de Médecine de France et la United Kingdom Noise Association recommandent une distance séparatrice de 1.5 kilomètre. Une autre étude française, du Docteur Marjolaine Villey-Migraine (« Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes »), préconise une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné.

En plus, le projet éolien de l'Érable nécessitera des travaux de construction d'environ 35 km de nouvelles routes dans 4 rangs. Les opérations de dynamitage, d'excavation, et de nivelage, associées à ces travaux, peuvent affecter les cours d'eau, les milieux humides, les puits et les prises d'eau, dont celles de l'ex hôpital St-Julien situées à proximité de plusieurs éoliennes. Quelles garanties avez-vous que le dynamitage des chemins et des bases d'éoliennes n'affectera pas ces réserves ? Il y a tout lieu de croire que le fractionnement de la roche mère,

combiné au déboisement et à la construction de chemins d'accès, aura un impact direct sur la direction et la quantité des veines, sources et ruisseaux. Les secteurs ciblés n'ont pas fait l'objet d'études hydrogéologiques sérieuses de la part de la firme SNC Lavallin, engagée par le promoteur Enerfin.

En plus il me semble important de vous mentionner que ce projet a divisé la population locale. Il y a une détérioration évidente du climat social. Il y a même intimidation, menaces et vandalismes.

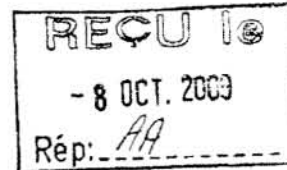
Tout ce projet à des allures de projet tiermondiste d'une multinationale pour exploiter nos ressources naturelles. Les hypothétiques bénéfices pour le Québec est sa population ne semblent pas justifier de tel coûts sociaux et environnementaux.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, je considère que le projet éolien de l'Érable nécessite à tout le moins une audience publique au BAPE.

En espérant que vous considérerez ma demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Jean-Claude Bélanger



Montréal, 7 octobre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

267

CR3.26

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Objet : demande d'audience publique au BAPE pour le projet éolien de l'Érable

Madame,

La présente est pour vous informer que je crois nécessaire une demande d'audience publique pour le projet éolien de l'Érable. Je fréquente cette magnifique région depuis plusieurs années. Je passe mes étés et mes congés à Ste-Hélène-de-Chester, le village avoisinant Vianney. Je m'inquiète sérieusement de l'impact d'un tel projet dans cette région.

J'ai choisi cette région comme lieu de vacances pour la beauté des paysages et le calme qui y règne. Savez-vous que l'étude d'impact démontre clairement que *les citoyens de Ste-Hélène-de-Chester auront en vue plus de 40 éoliennes de 450 pieds de haut*. La majorité des éoliennes implantées sur le territoire de Vianney sont situées sur la limite de cette municipalité. L'environnement visuel et sonore sera directement affecté par ce projet.

L'instauration de ce méga-parc éolien en pleine zone habitée, au cœur des Appalaches, *va à l'encontre de nombre de principes sur lesquels s'appuie votre politique de développement durable*. Ces structures géantes affecteront à jamais le paysage. Les paysages des montagnes couvertes de forêts, les panoramas à perte de vue, les vallons et les vallées, voilà pourquoi je fréquente cette région. *Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées*. Plus clairement, elles se dresseraient sur la crête des montagnes. Elles seraient une importante source de pollution visuelle. Elles défigureraient la région.

De plus, dans ce projet éolien, la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences m'inquiète sérieusement. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que *la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante*. De plus ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; alors comment pouvons-nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ? *La vallée du village de Sainte-Hélène-de-Chester a la particularité de produire de l'écho. Ce phénomène n'a aucunement été tenu compte dans la planification des sites d'implantation ; au contraire il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines résidences.*

Le ministère de l'environnement de l'Ontario s'apprête à légiférer des distances séparatrices de 1km et tout projet de 26 turbines et plus, situé à 1.5km d'une résidence, devra faire l'objet d'une étude de bruit et les infrasons (DBC) devront être évalués. Par ailleurs, l'Académie Nationale de Médecine de France et la United Kingdom Noise Association recommandent une distance séparatrice de 1.5 kilomètre. Une autre étude française, du Docteur Marjolaine Villey-Migraine (« Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes »), préconise une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné.

En plus, le projet éolien de l'Érable nécessitera des travaux de construction d'environ *35 km de nouvelles routes* dans 4 rangs. Les opérations de *dynamitage, d'excavation, et de nivelage*, associées à ces travaux, peuvent *affecter les cours d'eau, les milieux humides, les puits et les prises d'eau*, dont celles de l'ex hôpital St-Julien situées à proximité de plusieurs éoliennes. Quelles garanties avez-vous que le dynamitage des chemins et des bases d'éoliennes n'affectera pas ces réserves ? Il y a tout lieu de

croire que le fractionnement de la roche mère, combiné au déboisement et à la construction de chemins d'accès, aura un impact direct sur la direction et la quantité des veines, sources et ruisseaux. Les secteurs ciblés n'ont pas fait l'objet d'études hydrogéologiques sérieuses de la part de la firme SNC Lavallin, engagée par le promoteur Enerfin.

En plus il me semble important de vous mentionner que ce projet a divisé la population locale. Il y a une détérioration évidente du climat social. Il y a même intimidation, menaces et vandalismes.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, je considère que le projet éolien de l'Érable nécessite une audience publique au BAPE.

En espérant que vous considérerez ma demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a cursive 'C' followed by a series of loops and a final flourish.

Claude Fradette

St-Ferdinand, le 9 octobre 2009.

Monsieur Jean Charest
Premier Ministre,

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,

Madame Pauline Marois
Chef de l'Opposition,

Madame Sylvie Roy
Chef de la 2^{ème} Opposition,

Hôtel du Parlement
1045 rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Le développement éolien au Québec

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, monsieur,

Tout d'abord laissez-moi vous dire que je suis natif de Saint-Ferdinand et que je m'y plais toujours à y vivre quoique depuis la fermeture de l'Hôpital Saint-Julien, Saint-Ferdinand est devenu plus terne, mais un village qui demeure un joyau à découvrir avec son potentiel récréo touristique.

Suivant avec un peu de recul le conseil municipal via l'information transmise mais ayant toujours à cœur le développement social de ma municipalité, je m'implique dans divers organismes tels que Club Optimiste, Chevaliers de Colomb, Maison de Jeunes ainsi que diverses levées de fonds comme Opération Enfant Soleil, etc....

Depuis quelque temps avec le vent qui souffle dans tous les sens avec le projet de parc éolien dans la MRC de l'Érable, je me suis mis à faire des recherches, à écouter et à m'informer dans le but de faire ma propre opinion. J'ai participé aux deux dernières séances du conseil municipal et j'ai été surpris et choqué d'entendre les propos de nos élus.

J'ai aussi surtout regardé et écouté les gens de notre municipalité et je les vois maintenant s'entredéchirer au sujet du parc éolien brisant ainsi l'harmonie et le bon voisinage qui régnait dans la communauté. Il faut comprendre ici que l'argent a pris le dessus sur les valeurs humaines. La réalité frappe!!!

Après l'ensemble des informations que j'ai pu recueillir ici et là, j'en suis venu à la conclusion que ce parc éolien ne représentait pas mes valeurs et je m'explique.

1. Tout d'abord je trouve que ce projet n'est socialement pas responsable puisqu'il vient s'intégrer dans un milieu habité beaucoup trop près des résidences. Depuis plusieurs années les municipalités au Québec créent des parcs industriels dans le but de regrouper les entreprises mais surtout des éloigner des milieux résidentiels. Un tel parc industriel d'éolien serait mieux implanté près des barrages hydro électriques puisqu'en plus du vent, le réseau de transport est déjà existant, ce qui diminuerait les impacts dans nos régions habitées.
2. Il n'y a rien dans ce projet qui peut être motivateur, porteur d'avenir et qui apporte de façon significative une plus value à l'ensemble de la population de Saint-Ferdinand. Rien d'essentiel et de nécessaire qui nécessite une attention particulière.
3. Je suis de ceux qui croient que la nationalisation de l'hydro électricité à été et est toujours ce qu'il y a eu de meilleur pour notre société et je considère que tout ce qui s'apparente à la création de cette richesse doit être nationalisé. Je crois que l'ouverture au privé dans le domaine de l'électricité ouvre une brèche significative à tous les biens pensants qui désirent privatiser Hydro Québec. Je considère toujours que nous devons développer cette expertise tout gardant la main mise dans son expansion et sa distribution.
4. Je suis sidéré de voir que nous avons payé depuis deux ans plus de 340\$ millions pour ne pas produire d'électricité à Bécancour. Un bris de contrat dans un contrat d'une dizaine d'année dans une entreprise privée pas trop loin de chez nous. On veut développer un autre marché parallèle de production d'électricité éolienne au privé alors qu'on paye déjà pour ne pas produire ailleurs!!! Mais dites-moi que je rêve? Cette même société d'état augmente ma facture de façon significative d'année en année.
5. L'importance de conserver avec les municipalités aux alentours un bon voisinage et de camaraderie sans leur imposer le désagrément visuel d'un tel projet.

Ce projet de parc éolien tel que soumis m'apparaît négatif et nuit grandement à la paix sociale et à l'industrie touristique de Saint-Ferdinand.

La Clé des Bois, piste de ski de fond à St-Ferdinand depuis plus de 25 ans qui a été mis en place bénévolement par plusieurs personnes et qui attire des milliers de visiteurs annuellement, ne pourra fonctionner l'hiver prochain. Plusieurs propriétaires de terrains refusent l'accès dans le but de mettre de la pression pour faire avancer le projet éolien en leur faveur. Un de ces propriétaires, Monsieur Bernard Barlow, est également conseiller municipal à Saint-Ferdinand.

À la dernière séance du conseil municipal, deux conseillers ont mentionné avoir siéger et voter sur le dossier éolien tout en sachant qu'ils étaient en conflit d'intérêt. De plus l'un de ces conseillers siégeait également sur le comité éolien à la MRC de l'Érable. Le conflit origine du fait qu'ils ont signé un contrat d'option avec le promoteur et qu'ils n'ont jamais déclaré leurs intérêts pécuniaires.

À mon avis le conseil municipal de Saint-Ferdinand a largement miné sa crédibilité en faisant fi des règles démocratiques, en ne travaillant pas pour l'amélioration de notre municipalité et ceci apporte les interrogations suivantes :

1. Pouvons-nous demander la destitution de ces conseillers qui ont agit en bafouant et qui ont enfreints les règles les plus élémentaires du droit municipal?
2. Pouvons-nous demander à ce que toutes les résolutions auxquelles ces conseillers ont participé concernant le projet éolien deviennent caduques et sans effet, de même que celles touchant la MRC de l'Érable?
3. Pouvons-nous demander une enquête sur l'ensemble du démarchage et du processus d'octroi des différents contrats qui ont initié ce projet éolien?
4. Pouvons-nous demander une injonction interlocutoire afin d'arrêter le projet puisque ses effets seront nuisibles et irréversibles?

Si je ne peux compter sur la responsabilisation de mon conseil municipal dans ce dossier, vers qui dois-je me tourner afin de faire toute la lumière sur les différents événements qui entourent ce fameux parc éolien. Mon propre Maire est aussi Préfet de la MRC de l'Érable?

On nous a aussi dit que ce parc éolien aurait une répercussion positive sur le tourisme. Sans vous déplaire messieurs, dames, vous n'avez pas besoins d'enlever vos deux mains de vos poches. Une seule suffira grandement pour compter combien de gens de Saint-Ferdinand se sont déplacés pour visiter le parc éolien de Cap Chat l'été dernier.

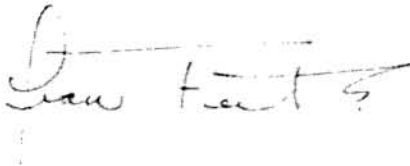
Aussi de l'autre côté, près de chez moi il y a un autre projet d'implantation de 78 éoliennes (Parc des Moulins) et je ne veux pas vivre parmi toutes ces turbines géantes. Je subi déjà un impact visuel négatif avec les résidus des mines. Pitié, n'en rajouté pas plus.

Développer l'énergie éolienne au Québec, maximiser toutes nos ressources vertes, récupération, réutilisation et revalorisation. Voilà la source de mon inspiration, le développement des régions ne doit pas se faire sur le dos et au détriment de la qualité de vie des gens et de la génération qui va suivre, c'est le premier principe d'un développement durable. Saccager notre région pour quelques milliers de dollars n'en vaut pas le sacrifice.

Ce vent de frustration dénote un manque flagrant de cohésion et de non acceptabilité sociale.

Il serait grand temps que tous ensemble participions au développement de Saint-Ferdinand. Le Lac William ne pourra à lui seul suffire à la viabilité de Saint-Ferdinand. Le temps presse et le temps perdu ne peut être récupéré.

Un résident inquiet.



Yvan Fecteau

267

CR3.28

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable**De:** Brigitte A. LeBlanc

6211-24-020

Envoyé: 9 octobre 2009 13:36**À:** Beauchamp, Line**Objet:** Demande d'Audiences Publiques sur l'Éolien dans la MRC de l'Érable.

Demande d'Audiences Publiques sur l'Éolien dans la MRC de l'Érable

Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Madame Line Beauchamp
675 boulevard René Lévesque est
30e étage, Québec (Québec)

Tingwick, le 8 octobre 2009

Demande d'Audiences Publiques sur l'Éolien dans
la MRC de l'Érable.

Madame le Ministre,

la présente a pour but de demander des Audiences Publiques sur le développement de l'Éolien dans la MRC de l'Érable.

Je suis à la recherche d'un pied à terre ici en région pour loger mon domicile et mon travail. Après avoir oeuvré à Montréal en R&D pendant quelques années, l'avènement du Web nous permet dorénavant de pouvoir travailler de n'importe où. Les beaux paysages ne sont pas durs à trouver. La région est magnifique et vaste mais il n'est pas facile de dénicher un droit acquis de construction sur nos vastes terres. Pour ma part, la Cie que je m'apprete la mettre sur pied et qui fera la promotion d'énergies douces et sise dans mon domicile ne sera jamais construit près d'une éolienne, encore moins de plusieurs. Le Québec est assez grand il me semble pour ériger des éoliennes ailleurs qu'en milieu habité.

Je peux vous affirmer que je suis tout-à-fait pour le développement éolien, mais au Nord du Québec, près des lignes de transport. Là où il n'y a pas d'habitations et, ou, de développement touristique à venir. Il suffit de s'entendre avec les Cris et autres communautés autochtones impliqués.

De plus, les bénéfices du développement éolien proposé sont de plus en plus minces par rapport aux inconvénients. Il me fera plaisir de vous les présenter dans un mémoire déposé lors d'audiences publiques de même qu'un aperçu de Solutions Alternatives Rentables en Énergies Renouvelables applicables en région habitée.

On peut trouver des entrées d'argent pour les petites municipalités et villages autrement...

La population avec moi désire ces audiences publiques et j'espère qu'elles auront, madame le ministre, votre approbation.

Au plaisir de pouvoir vous communiquer quelques unes de ces solutions alternatives rentables, et j'ajouterais abordables, en énergies renouvelables.

Sincèrement vôtre,

Brigitte A. LeBlanc

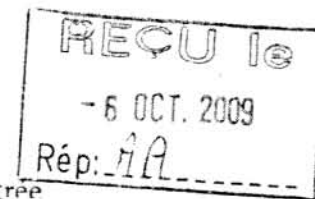
éco-sociologue

Ste-Sophie, 5 octobre 2009

Lettre enregistrée

267

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable



CR3.29

6211-24-020

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique pour le projet éolien de L'Érable

Madame,

La société Hydro-Québec a retenu, dans le cadre de l'appel d'offres des 2 000 MW d'énergie éolienne, un projet de développement éolien de la société Enerfin dans la Municipalité régionale de comté de L'Érable (« la MRC »), plus précisément dans les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste.

Nous, résidents de Ste-Sophie signataires de cette lettre, sommes concernés par ce projet et demandons la tenue d'audience publique sur l'environnement concernant ce projet pour les raisons énoncées ci-après.

Un projet fait sans consultation

Ce projet éolien constitue un bouleversement majeur de notre environnement, entraîne des impacts majeurs sur nos forêts, les sources d'eau potable, sur l'occupation du territoire et aurait nécessité une véritable consultation des citoyens concernés. À ce jour, aucun sondage, aucun référendum, aucune rencontre de citoyens dûment invités par le conseil municipal n'a été faite. Tout cela est contraire aux principes de développement durable dont le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs se doit d'être le défenseur.

Une altération marquée des paysages

Sainte-Sophie, petit village bucolique des Appalaches fait de la beauté de ses paysages sa marque de commerce, telle qu'en témoigne cette première phrase d'introduction sur le site Internet de notre municipalité :

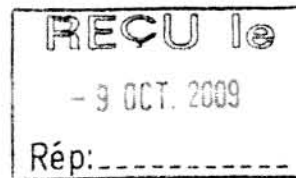
''Sainte-Sophie-d'Halifax a la réputation de ses beaux paysages en hiver comme en été et surtout à l'automne puisque 50% du territoire est boisé, dont 20% en érablières. C'est 90 km² où l'on peut se promener en voiture, à pied, à cheval ou à vélo pour admirer cette belle nature qui nous entoure et nous séduit par ses plaines et ses collines. Un petit village juché sur les Appalaches qui donne la vue sur ses plaines. ''

Par ailleurs, le slogan choisi pour le 150^e anniversaire de notre municipalité en dit long sur la fierté des résidents de Sainte-Sophie quant à leur coin de pays : ***''Un paySage à partager''***.

Tous les mots nous apparaissent significatifs dans ce slogan : c'est à la fois l'importance accordée à notre richesse le paysage, c'est aussi le partage de cette richesse avec d'autres qui nous intéresse. Et partager ne veut pas dire saccager, détériorer. C'est ce que feront les éoliennes de 450 pieds de hauteur dans notre paysage, et c'est ce que ne nous ne voulons pas! Impossible de planter ces structures dans le paysage sans l'écraser, le banaliser, le détériorer de façon définitive.

Vous comprendrez, Madame la Ministre, que nous voulons des audiences pour exprimer notre point de vue et dénoncer ce projet qui ne cadre pas du tout avec notre milieu de vie ni nos paysages.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



7 octobre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

267

CR3.30

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Objet : demande d'audience publique au BAPE pour le projet éolien de l'Érable

Madame,

La présente est pour vous informer que je crois nécessaire une demande d'audience publique pour le projet éolien de l'érable. J'ai une propriété à Ste-Hélène-de-Chester, le village avoisinant Vianney, depuis plus de 25 ans et je m'inquiète sérieusement de l'impact d'un tel projet dans notre région.

J'ai choisi cette région comme lieu de vacances pour la beauté des paysages et le calme qui y règne. Savez-vous que l'étude d'impact démontre clairement que les *citoyens de Ste-Hélène-de-Chester auront en vue plus de 40 éoliennes de 450 pieds de haut*. La majorité des éoliennes implantées sur le territoire de Vianney sont situées sur la limite de notre municipalité. Notre environnement visuel et sonore sera directement affecté par ce projet.

L'instauration de ce méga-parc éolien en pleine zone habitée, au cœur des Appalaches, va à l'encontre de nombre de principes sur lesquels s'appuie votre politique de développement durable. Ces structures géantes affecteront à jamais le paysage. Les paysages des montagnes couvertes de forêts, les panoramas à perte de vue, les vallons et les vallées, voilà pourquoi je suis ici et veux y demeurer. *Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées*. Plus clairement, elles se dresseraient sur la crête des montagnes. Elles seraient une importante source de pollution visuelle. Elles défigureraient la région. Si un tel projet a lieu, je quitterai cette région qui m'est si chère. La population n'a pas été consultée et parce que quelques propriétaires fonciers ont accepté la construction de ces éoliennes sur leur terre, une région entière se retrouve à subir les effets néfastes d'un tel projet.

De plus, dans ce projet éolien, la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences nous inquiète sérieusement. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que *la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante*. De plus ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; alors comment pouvons-nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ? *Nous résidons dans une vallée qui a la particularité de produire de l'écho*. Ce phénomène n'a aucunement été tenu compte dans la planification des sites d'implantation ; au contraire il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines résidences.

Le ministère de l'environnement de l'Ontario s'apprête à légiférer des distances séparatrices de 1km et tout projet de 26 turbines et plus, situé à 1.5km d'une résidence, devra faire l'objet d'une étude de bruit et les infrasons (DBC) devront être évalués. Par ailleurs, l'Académie Nationale de Médecine de France et la United Kingdom Noise Association recommandent une distance séparatrice de 1.5 kilomètre. Une autre étude française, du Docteur Marjolaine Villey-Migraine (« Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes »), préconise une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné.

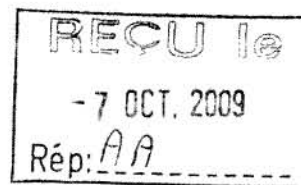
En plus, le projet éolien de l'Érable nécessitera des travaux de construction d'environ *35 km de nouvelles routes* dans 4 rangs. Les opérations de *dynamitage, d'excavation, et de nivelage*, associées à ces travaux, peuvent affecter les cours d'eau, les milieux humides, les puits et les prises d'eau, dont celles de l'ex

hôpital St-Julien situées à proximité de plusieurs éoliennes. Quelles garanties avons-nous que le dynamitage des chemins et des bases d'éoliennes n'affectera pas ces réserves ? Il y a tout lieu de croire que le fractionnement de la roche mère, combiné au déboisement et à la construction de chemins d'accès, aura un impact direct sur la direction et la quantité des veines, sources et ruisseaux. Les secteurs ciblés n'ont pas fait l'objet d'études hydrogéologiques sérieuses de la part de la firme SNC Lavallin, engagée par le promoteur Enerfin.

En plus il me semble important de vous mentionner que ce projet a divisé notre population. Il y a une détérioration évidente du climat social. Il y a même intimidation, menaces et vandalismes.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, je considère que le projet éolien de l'Érable nécessite une audience publique au BAPE.

En espérant que vous considérerez ma demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



267

CR3.31

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Le 5 octobre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est-, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

Par cette lettre, je demande que soient tenues des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de développement des *Éoliennes de l'Érable*. J'expose ici mon intérêt par rapport au milieu touché ainsi que les motifs de ma demande.

Intérêt par rapport au milieu touché

En octobre 2008, j'ai acheté une propriété dans le Rang 3 Nord de St-Ferdinand dans le secteur de Vianney. Voilà plus de trente ans que je fréquente régulièrement la région, attirée par sa beauté naturelle, l'accueil chaleureux de ses gens, la variété de ses activités sylvicoles, agricoles, culturelles et touristiques. Le choix de venir m'établir dans cette région est mûri de longue date et j'ai acquis cette propriété dans le but de m'y installer progressivement, alliant un emploi professionnel à l'exploitation forestière, jusqu'à une retraite active.

Ce n'est qu'une fois la transaction d'achat complétée que j'ai appris, par les voisins, l'existence d'un projet de ce parc industriel d'éoliennes. Il se trouve que ma propriété est en plein centre du projet les *Éoliennes de l'Érable*, un parc industriel d'éoliennes promu par Enerfin, une compagnie multinationale d'origine espagnole. Ce projet vise à installer 50 tours de 450 pieds de hauteur sur un territoire de 19 030 ha. Ma maison, mon rang, les montagnes tout autour seraient littéralement envahies par une armée de géants bruyants, potentiellement dangereux pour la santé humaine et la conservation de la faune, et dont la présence dans le paysage constituerait une agression visuelle et sonore permanente.

À aucun moment durant la période d'évaluation le vendeur ou son agent ont-ils mentionné ce projet dont ils connaissaient pourtant très bien l'existence. Leur silence en dit long. Si un tel projet était souhaitable, acceptable et attrayant, pourquoi le vendeur et son agent immobilier ont-ils pris soin d'en cacher l'existence ? Une réponse s'impose à l'évidence, parce que cela aurait fait baisser le prix de vente. D'ailleurs, si mon intention avait été de m'installer en plein cœur d'un parc industriel, je n'aurais pas eu besoin d'acheter une propriété à trois heures de route de Montréal où est mon lieu de travail, et ça aussi, le vendeur et son agent pouvaient bien y avoir pensé.

Motifs de la demande

La hauteur de ces éoliennes, leur forte concentration, leur proximité des résidences, leur installation près de milieux naturels méritant la protection (cours d'eau, oiseaux de proie et oiseaux migrateurs, chauve-souris cavernicoles, espèces végétales à statut précaire, etc.), la mauvaise conception du projet (covisibilité des grappes, effet d'encerclement, saturation du paysage) font que ce projet ne tient pas la route et ne devrait pas être approuvé. Mentionnons entre autres les effets sur la santé humaine qui sont déjà bien documentés scientifiquement (dangers liés aux sons et infrasons, aux ondes électriques, aux effets stroboscopiques, etc.), et ceux qui sont encore moins connus du fait que le modèle d'éolienne prévu dans le projet *Éoliennes de l'Érable* n'a pas encore été testé dans la durée. Par exemple, les dangers liés au givre, les éoliennes pouvant éjecter des morceaux de glace de 30 à 40 kg, de «véritables boulets de canon», une question pour laquelle «la recherche n'en est qu'à ses débuts» (Adrian Helinka, Université du Québec à Rimouski, site web de l'émission *La Découverte*, Radio-Canada).

Ce projet crée la zizanie au sein de ma communauté. Des propos acrimonieux s'échangent entre les citoyens à l'occasion des réunions du conseil municipal. Mes voisins me parlent avec tristesse de la dégradation de leurs relations avec les propriétaires qui veulent accueillir le projet. La méfiance, voire la mesquinerie teintent désormais des relations qui étaient autrefois harmonieuses et empreintes de coopération. L'un des exemples les plus frappants de ceci est la fin, cette année, des accords de passage pour la piste de ski de fond avec certains propriétaires qui «ont signé» avec la compagnie. Cette piste de ski a été développée et entretenue par des bénévoles de la communauté depuis plus de 30 ans ! À terme, cette piste serait par ailleurs probablement condamnée, les sites prévus d'installation des éoliennes étant à trop grande proximité pour assurer la sécurité des skieurs.

À ce sujet, permettez que je vous raconte une anecdote qui témoigne des ratés du processus d'évaluation du projet. La piste de ski de fond est bien connue dans le coin, le vendeur et son agent ayant d'ailleurs eu bien pris soin de m'en vanter la qualité. J'avais aussi une preuve empirique de son existence, pouvant voir de la route les panneaux indiquant son passage. Dès j'ai eu connaissance du projet éolien, comme je l'ai déjà dit, par le biais des voisins de mon rang, j'ai téléphoné à la MRC de l'Érable pour prendre des renseignements. Lorsque je lui en ai parlé, le spécialiste en aménagement de la MRC (diplômé d'université en géographie) m'a dit ne pas savoir où était exactement localisée la piste de ski de fond. J'ai moi-même téléchargé la carte disponible sur l'Internet et la lui ai envoyée... Mieux, l'étude d'impact du projet n'en fait pas mention (voir l'Annexe R) alors que tous les résidents de Vianney peuvent très facilement m'indiquer où elle passe et où elle serait intersectée par les grappes d'éoliennes du projet ! Cette petite histoire s'ajoute à toutes celles que vous raconteront certainement les plus anciens résidents du secteur, autant de vices de procédure au processus de consultation de la population locale, autant d'écarts à votre propre *Guide à l'intention des élus municipaux* pour une acceptation sociale des projets éoliens au Québec.

La dissension est telle dans la communauté que même des commerces de longue date entre membres de la communauté ne se font plus : participation au marché en plein air du village, fauchage contre rémunération des champs d'un voisin, ventes de bois de chauffage, etc. La célèbre étude de R. Putnam sur les régions Italiennes montre bien que le capital social «négatif» au sein d'une communauté est un facteur explicatif de son retard économique. Celle de F. Fukuyama montre aussi que les corporatismes étouffent le développement économique. Alors que les gouvernements à travers la planète se creusent la cervelle pour trouver des manières de retisser le capital social là où il s'est dégradé, ici, le gouvernement du Québec contribue, par ses propres faits et gestes, à le détériorer.

Conclusion

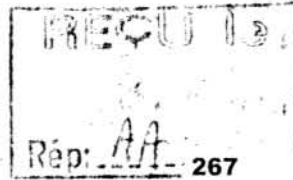
Les régions se vident, madame la Ministre. Mon investissement – et celui de bien d'autres – montre qu'un autre avenir est possible pour les régions, mais pas si on les pollue. Je reviens d'un voyage à Östersund, une petite ville en plein milieu de la Suède, un pays qui ressemble étrangement au nôtre à plusieurs points de vue : un climat, une faune et une flore presque identique, un mélange de forêts, de champs et de lacs qui font penser, à s'y méprendre, à ceux du Québec. À une différence près, les Suédois ont compris que ce paysage et ces ressources étaient magnifiques et incomparables, et ils ont misé sur le développement durable des forêts (incluant la faune) et sur l'industrie touristique (plein air, chasse et pêche, ski nordique).

Pouvez-vous, madame la Ministre, m'expliquer quel raisonnement fantaisiste a fait choisir un site habité comme le nôtre pour produire 100 MW alors que «le Québec dispose d'un potentiel éolien calculé de 103 000 MW en ne tenant compte que des endroits accessibles où il n'y a pas de maison et à moins de 15 km des lignes de distribution» (H. de Roussan, *Les Années Lumière*, site web de Radio-Canada). Comme vous le savez, les revenus générés par ce projet seront négatifs pour Hydro-Québec et ridiculement faibles pour les habitants de la région. Je ne suis pas contre l'énergie éolienne, mais il y a certainement des manières plus intelligentes d'en produire.

Cela en vaut-il la peine, pour si peu, de massacrer notre pays. J'entends par là porter atteinte à l'intégrité physique des montagnes, faire porter des risques à la santé des humains, des animaux et des plantes, menacer la paix sociale de la communauté qui y réside, faire baisser la valeur des propriétés, handicaper gravement le développement futur d'autres activités incompatibles avec l'affectation industrielle du territoire. Ce n'est pas ce qui s'appelle du développement «durable», bien au contraire !

Quelques individus – qui n'habitent d'ailleurs pour la plupart pas les terres concernées par le projet – pourront peut-être vous remercier, madame la Ministre, pour les quelques milliers de dollars qu'ils toucheront sans avoir eu à lever le petit doigt. Mais avez-vous compté le nombre de ceux qui vous pointeront du doigt pour avoir compromis la richesse collective que représente l'environnement naturel, physique et social? Et tout cela pour rien? Que dis-je..., *moins* que rien !

Je vous prie de recevoir, madame la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'expression de mes sentiments distingués,



CR3.32

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE pour le PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE

02 octobre 2009

Madame, Monsieur,

La présente est pour demander une audience
publique sur le projet éolien de L'Érable.

Ce projet nous touche directement. Nous sommes
deux travailleurs autonomes, travaillant depuis 1995 à
Sté Sophie comme guide de traîneau à chien. Nous
sommes membre de l'Association AECQ dont Tourisme Québec
siège sur le CA. En 2007 nous avons gagné le 1^{er} Prix
Provincial en tant que producteurs en tourisme de nature et
d'aventure.

Les installations de notre chenil et de nos pistes se situent sur les municipalités de St Ferdinand, Ste Sophie et St Pierre Baptiste.

L'implantation du Parc Éolien Industriel dans l'Érable va nous priver de revenus puisque le chenil et 90% des pistes vont être occupées par le projet éolien.

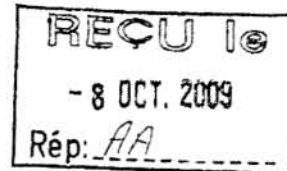
Comment allons nous vivre ?

Que vont devenir les chiens ? Faudra-t-il les euthanasier ? Les touristes qui achètent une activité chez nous ne veulent pas voir d'éoliennes, ils viennent à apprécier le paysage naturel.

Dans la région de l'Érable, seul l'arrière pays offre un attrait touristique de Nature.

Où en est-il de la baisse du tourisme dans l'Érable ?

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



267

CR3.33

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

Le 7 octobre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est-, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame la Ministre,

Par cette lettre, je demande que soient tenues des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de développement des *Éoliennes de l'Érable*. J'expose ici mon intérêt par rapport au projet ainsi que les raisons de ma demande.

Intérêt par rapport au projet

En octobre 2008, j'ai acheté une propriété de 50 acres dans le Rang 3 Nord de St-Ferdinand dans le secteur de Vianney.

Raisons de la demande

Je suis économiste et président d'une société d'étude économique spécialisée dans le domaine de l'investissement et en études d'impact économique régional pour des organisations telles que le ministère des Finances du Québec, Hydro-Québec, SNC-Lavalin et le Vérificateur général du Québec.

Je suis frappé jusqu'ici par la faiblesse des retombées locales mais à titre de contribuable, m'inquiète plus particulièrement des retombées fiscales réelles sur le plan local. Je n'ai pas de réponse satisfaisante lors de mon intervention en ce sens lors d'une réunion du conseil municipal le 10 août 2009. J'ai en effet posé la question suivante :

« Après la construction des éoliennes, la municipalité de St-Ferdinand va recevoir du promoteur un montant annuel en terme de 'compensation au milieu municipal'. Ceci est un montant brut et couvre une partie des nouvelles récurrentes associées au projet que la municipalité devra assumer. Quel sera le montant net en terme de revenu pour la municipalité et comment le calculez-vous ? »

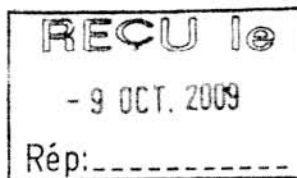
Je n'ai eu aucune réponse précise, et encore moins quantifiée. Le maire a tenté de me rassurer en expliquant qu'un comité de suivi sera mis sur pied. Vous comprendrez qu'à titre de contribuable, je ne puis me permettre d'attendre que la réponse de ce dit comité suive l'autorisation du projet. L'enjeu dépasse la question strictement comptable. En effet, les redevances promises par le promoteur sont de l'ordre de 3% à 4% des recettes fiscales de ma

municipalité (St-Ferdinand) et ne s'élèvent (après la construction) qu'à \$68,000 (j'exclus ici les sommes prévues pour la visibilité locale du promoteur et son 'fonds d'acceptabilité sociale' dont les utilisations ne sont pas prévues pour couvrir les dépassements budgétaires éventuels). Il s'agit ici de redevances brutes. Le projet pourra causer des déboursements nouveaux (aménagement du territoire, voirie, avis légaux, équipement incendie, plan d'urgence, etc), récurrents, voire extraordinaires (relatifs à des accidents) et qui pourraient facilement dépasser les compensations prévues. Que l'administration locale et donc les contribuables assument le risque fiscal relié à un projet privé serait, vous en conviendrez, une situation catastrophique pour un projet censé stimuler l'économie locale.

Conclusion

L'administration municipale semble dépassée par l'envergure du projet et incapable de répondre à cette préoccupation de façon concrète. Je compte sur la tenue d'audiences du BAPE pour refaire valoir mes préoccupations et obtenir des réponses satisfaisantes.

Je vous prie de recevoir, madame la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mes salutations respectueuses.



St-Bruno, 6 octobre 2009

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

267

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

CR3.34

6211-24-020

Objet : demande d'audience publique au BAPE pour le projet éolien de l'Érable

Madame,

La présente est pour vous informer que nous croyons nécessaire une demande d'audience publique pour le projet éolien de l'érable. Nous fréquentons cette magnifique région depuis plusieurs années. Nous y passons nos vacances en famille à Ste-Hélène-de-Chester, le village avoisinant Vianney. Nous nous inquiétons sérieusement de l'impact d'un tel projet sur cette région.

Nous avons choisi cette région comme lieu de vacances pour la beauté des paysages et le calme qui y règne. Savez-vous que l'étude d'impact démontre clairement que les *citoyens de Ste-Hélène-de-Chester auront en vue plus de 40 éoliennes de 450 pieds de haut*. La majorité des éoliennes implantées sur le territoire de Vianney sont situées sur la limite de cette municipalité. L'environnement visuel et sonore sera directement affecté par ce projet.

L'instauration de ce méga-parc éolien en pleine zone habitée, au cœur des Appalaches, va à l'encontre de nombre de principes sur lesquels s'appuie votre politique de développement durable. Ces structures géantes affecteront à jamais le paysage. Les paysages des montagnes couvertes de forêts, les panoramas à perte de vue, les vallons et les vallées, voilà pourquoi nous fréquentons cette région. *Les sites prévus pour l'installation des éoliennes ne sont pas dans l'arrière-pays, mais en zones habitées. Plus clairement, elles se dresseraient sur la crête des montagnes*. Elles seraient une importante source de pollution visuelle. Elles défigureraient la région.

De plus, dans ce projet éolien, la distance séparatrice entre les éoliennes et les résidences nous inquiète sérieusement. Avec l'expérience des projets implantés en Gaspésie et ailleurs dans le monde, il ressort que *la norme de 500 mètres de toutes habitations est nettement insuffisante*. De plus ces normes sont critiquées pour des structures de 200 pieds ; alors comment pouvons-nous accepter ces mêmes normes pour des éoliennes de 450 pieds ? Plusieurs habitants du village de Ste-Hélène-de-Chester résident dans une vallée qui a la particularité de produire de l'écho. Ce phénomène n'a aucunement été tenu compte dans la planification des sites d'implantation ; au contraire il y a des structures situées à moins de 500 mètres de certaines résidences.

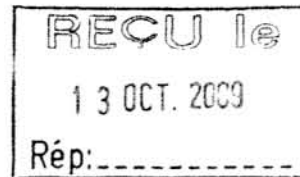
Le ministère de l'environnement de l'Ontario s'apprête à légiférer des distances séparatrices de 1km et tout projet de 26 turbines et plus, situé à 1.5km d'une résidence, devra faire l'objet d'une étude de bruit et les infrasons (DBC) devront être évalués. Par ailleurs, l'Académie Nationale de Médecine de France et la United Kingdom Noise Association recommandent une distance séparatrice de 1.5 kilomètre. Une autre étude française, du Docteur Marjolaine Villey-Migraine (« Éoliennes, sons et infrasons : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes »), préconise une distance de 3 à 5 km en terrain vallonné.

En plus, le projet éolien de l'Érable nécessitera des travaux de construction d'environ 35 km de nouvelles routes dans 4 rangs. Les opérations de dynamitage, d'excavation, et de nivelage, associées à ces travaux, peuvent affecter les cours d'eau, les milieux humides, les puits et les prises d'eau, dont celles de l'ex hôpital St-Julien situées à proximité de plusieurs éoliennes. Quelles garanties avez-vous que le dynamitage des chemins et des bases d'éoliennes n'affectera pas ces réserves ? Il y a tout lieu de croire que le fractionnement de la roche mère, combiné au déboisement et à la construction de chemins d'accès, aura un impact direct sur la direction et la quantité des veines, sources et ruisseaux. Les secteurs ciblés n'ont pas fait l'objet d'études hydrogéologiques sérieuses de la part de la firme SNC Lavallin, engagée par le promoteur Énerfin.

En plus il nous semble important de vous mentionner que ce projet a divisé la population locale. Il y a une détérioration évidente du climat social. Il y a même intimidation, menaces et vandalismes.

Pour toutes ces raisons, madame la ministre, nous considérons que le projet éolien de l'Érable nécessite une audience publique au BAPE.

En espérant que vous considérerez notre demande, veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



267

CR3.35

Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de L'Érable

6211-24-020

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER

Sainte-Sophie d'Halifax, le 8 octobre 2009

CABINET DE LA MINISTRE
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Qc)
G1R 5V7
Télécopieur no : (418) 643-4143

Objet : Demande d'audiences publiques du BAPE relative au parc éolien de
l'Érable

Madame la Ministre,

La présente vise à vous demander de tenir des audiences publiques du BAPE dans le dossier du parc éolien de l'Érable. Ces audiences sont rendues nécessaires pour de multiples raisons. Les principales ont trait aux aspects suivants :

- ✓ L'absence d'informations aux populations concernées (impacts réels, cartes, discriminations entre les propriétaires signataires et le reste des populations, etc.) dont a fait preuve et continue de faire preuve le promoteur;
- ✓ L'absence de consultations auprès des populations qui vivraient dans le parc et aux environs;
- ✓ L'absence de prise en considération totale de la part des élus municipaux des orientations gouvernementales qui auraient dû les guider;
- ✓ La contestation significative par une partie des populations concernées, malgré le déchirement social que cela provoque, qui démontre l'absence d'acceptabilité sociale du projet;

- ✓ Les impacts majeurs d'un tel projet en milieu habité sur la qualité de vie des personnes qui vivraient dans le parc projeté ainsi que sur celle des personnes vivant à proximité de ce parc (paysage, santé, etc.);
- ✓ Les impacts majeurs sur la qualité de l'environnement dans lequel le parc est projeté (eau, faune, végétation, bruit, etc.).

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de la lettre du Regroupement de développement durable des Appalaches, en date du 5 octobre 2009, vous demandant des audiences publiques et j'endosse pleinement les motifs détaillés qui y sont exposés.

Bien que ces audiences surviennent tardivement dans le processus de développement du projet, la tenue d'audiences publiques nous permettrait, à titre de personnes très préoccupées par les impacts, de faire valoir nos points de vue et nos arguments.